

DOCUMENTS ET INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Sommaire

54^{ème} année – N° 2535 – Lundi 7 juillet 2008

LE CARNET POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE

Les hommes et la politique

M. Jean-Luc WARSMANN, député (UMP) des Ardennes, président de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République de l'Assemblée nationale, a été nommé parlementaire en mission auprès du Premier ministre M. François FILLON.....	3
M. Hervé MACHI, magistrat, conseiller au cabinet du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Mme Rachida DATI, devrait être nommé directeur adjoint de ce cabinet.....	4
M. Arnaud MONTEBOURG, député (PS) de Saône-et-Loire, se porte candidat à la présidence du groupe SRC à l'Assemblée nationale.....	4
M. Alexandre JOLY, inspecteur des finances, quitte ses fonctions de directeur adjoint du cabinet de M. Jean-Louis BORLOO ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire	5
M. Franck ALLISIO devient conseiller pour la communication et la presse au cabinet de M. Jean-Marie BOCKEL, secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens combattants.....	6
M. Eric CHOMAUDON, jusqu'alors chargé de mission au cabinet de M. Christian PONCELET à la présidence du Sénat, est promu conseiller technique chargé de l'économie, des finances, de la défense et des affaires parlementaires à ce même cabinet	6
M. Bernard SQUARCINI, jusqu'alors directeur de la surveillance du territoire-DST, ancien préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense Sud, est nommé directeur central du renseignement intérieur au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales	6
M. Gilbert AZIBERT, procureur général près la cour d'appel de Bordeaux, ancien directeur de l'Ecole nationale de la magistrature, nommé secrétaire général du ministère de la Justice	8
Mme Dominique LOTTIN, chef du service, adjoint au secrétaire général du ministère de la Justice, se voit confier la direction des services judiciaires Place Vendôme	9

le petit



Présidence de la République, présidences, bureaux, commissions permanentes et services législatifs du Sénat et de l'Assemblée nationale, Conseil économique et social, cabinets ministériels, calendrier des élections

*Nicolas SARKOZY, président de la République - Gouvernement François FILLON
(format de poche - deuxième édition - bon de commande dans la publication)*

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Tél. 01 40 15 17 89. Fax. 01 40 15 17 15.

le petit



M. Jean-Marie AURAND, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, directeur général des politiques économique, européenne et internationale au ministère de l'Agriculture, se voit confier la nouvelle direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires à ce même ministère	10
Le général de corps d'armée Elrick IRASTORZA, major général de l'armée de Terre, a été nommé chef d'état-major de l'armée de Terre, en remplacement du général d'armée Bruno CUCHE, qui a démissionné.....	10
Le général de corps d'armée François-Pierre JOLY, jusqu'alors gouverneur militaire de Lyon, commandant la région terre Sud-Est, devient major général de l'armée de terre	11
M. Pascal MAILHOS, préfet, directeur de la modernisation et de l'action territoriale au ministère de l'Intérieur, ancien directeur central des Renseignements généraux, se voit confier la préfecture du Finistère.....	12
M. Joël BOUCHITE est nommé préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense Nord.....	13
M. François REBSAMEN, maire (PS) de Dijon et l'ancien ministre François PATRIAT, président (PS) du conseil régional de Bourgogne, devraient être candidats aux élections sénatoriales en Côte-d'Or.....	13
En quelques lignes	14
Décès	16

LES DEBATS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale

La négociation de la représentativité patronale ne devrait finalement pas figurer dans le projet de loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail	17
L'Assemblée nationale adopte l'article 16 du projet de loi sur la réforme du temps de travail, qui autorise les entreprises à négocier elles-mêmes la durée du travail et ses contreparties	20
Le projet de loi sur les archives définitivement voté par le Parlement	21

LA VIE POLITIQUE

La vie des partis

M. Patrick DEFEDJIAN, secrétaire général de l'UMP, souhaite que sa formation soit un "pôle de soutien au gouvernement", un "pôle de débat permanent" et un "pôle producteur d'idées"	22
Le PS donne le coup d'envoi de son Congrès avec l'enregistrement de 21 contributions générales.....	24

Les événements politiques

La réforme des institutions en mauvaise passe : les socialistes voteront contre un texte qu'ils jugent "inacceptable en l'état"	27
La démission du général Bruno CUCHE du poste de chef d'état-major de l'armée de Terre continue de susciter des controverses, notamment au sein de l'armée.....	30
Lorsqu'on dit qu'il n'y a pas de différences entre la télévision de service public et les télévisions privées, je trouve cela faux, je trouve cela stupide, et je trouve cela profondément injuste", déclare M. Patrick de CAROLIS, président-directeur général de France Télévisions.....	32
Le président de la République annonce la construction d'un 2 ^{ème} réacteur nucléaire EPR.....	33
La classe politique salue la libération d'Ingrid BETANCOURT	34
Les dirigeants du G8 se réunissent au Japon en pleine tourmente économique	36

LA PRESSE, LES LIVRES ET LE PARLEMENT

Les livres	37
-------------------------	----

ETUDES ET DOCUMENTS

La réforme du Conseil d'Etat va se poursuivre, le "commissaire du gouvernement" devenant le "rapporteur public"	38
---	----

LE CARNET POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE

LES HOMMES ET LA POLITIQUE

M. Jean-Luc WARSMANN, député (UMP) des Ardennes, président de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République de l'Assemblée nationale, a été nommé parlementaire en mission auprès du Premier ministre M. François FILLON

M. Jean-Luc WARSMANN, député (UMP) et conseiller général des Ardennes, président de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République de l'Assemblée nationale, maire de Douzy, a été nommé parlementaire en mission auprès du Premier ministre M. François FILLON.

Né en janvier 1965, M. Jean-Luc WARSMANN est conseiller municipal de Douzy depuis 1989, et maire (RPR puis UMP) de cette même ville depuis 1995. Proclamé, en décembre 1995, député (RPR) des Ardennes à la suite du décès de Claude VISSAC, il fut réélu en 1997, en 2002 puis en 2007. Conseiller général (RPR puis UMP) des Ardennes, élu du canton de Grandpré, depuis 1996, il fut secrétaire national du RPR, chargé de la justice, en 2001-2002. Vice-président de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République de l'Assemblée nationale (2002-2005), M. Jean-Luc WARSMANN fut vice-président de l'Assemblée nationale de juillet 2005 à juin 2007, date à laquelle il se vit confier la présidence de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République de l'Assemblée nationale. Il est par ailleurs depuis juillet 2007, juge titulaire à la Cour de justice de la République. Il fut parlementaire en mission sur les modalités d'exécution des courtes peines et alternatives à l'incarcération auprès du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, alors M. Dominique PERBEN en 2002-2003, ainsi que parlementaire en mission sur la lutte contre la toxicomanie auprès de M. Dominique de VILLEPIN, alors ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales (2004). Il fut en outre président de la mission d'information parlementaire sur l'exécution des décisions de justice pénale (2007-2008).

La mission de M. WARSMANN portera sur la maitrise de la production normative et la simplification législative avec la mise en place d'une véritable stratégie opérationnelle sur la qualité de la norme juridique. Les propositions de M. WARSMANN devront poursuivre trois objectifs : formuler une méthodologie de la simplification du droit ; rendre plus effectif l'objectif constitutionnel d'intelligibilité ; garantir l'accessibilité de tous les citoyens à l'ensemble des normes juridiques.

Un second volet de sa mission portera sur les modifications législatives et réglementaires destinées à simplifier certaines contraintes légales particulièrement complexes et dont la complexité même contrevient aux objectifs d'intelligibilité du droit, de sécurité juridique et de mise en œuvre des politiques publiques.

Enfin au moment où la France va assurer la présidence de l'Union européenne, M. WARSMANN devra également s'attacher à proposer des simplifications des règles nationales qui, pour appliquer le droit communautaire, se caractérisent par des "obligations additionnelles" en matière de comptabilité des sociétés, de TVA et de marchés publics (notamment au regard de la procédure adaptée et des exigences formelles de publicité).

M. Hervé MACHI, magistrat, conseiller au cabinet du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Mme Rachida DATI, devrait être nommé directeur adjoint de ce cabinet

M. Hervé MACHI, magistrat, ancien collaborateur de M. Pascal CLEMENT au ministère de la Justice, conseiller (droit des victimes, criminalité organisée) au cabinet du garde des Sceaux, ministre de la Justice, Mme Rachida DATI, devrait être prochainement nommé directeur adjoint de ce cabinet. Il remplacerait alors M. Stéphane NOEL, magistrat, qui occupait ces fonctions depuis septembre 2007, et vient d'être nommé procureur général près la Cour d'appel de Bourges.

Né en novembre 1971, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en droit public et gestion publique, M. Hervé MACHI fut nommé auditeur de justice en 1997. Substitut placé auprès du procureur général près la cour d'appel de Paris (1999-2002), il fut ensuite rédacteur au bureau de l'aide aux victimes et de la politique associative au service de l'accès au droit et à la justice et de la politique de la ville au ministère de la Justice (2002-2004). Adjoint au chef du bureau (2004-2005), puis chef du bureau de l'aide aux victimes et de la politique associative au service de l'accès au droit et à la justice et de la politique de la ville au ministère de la Justice (2005-2006), il fut conseiller pour les affaires civiles au cabinet de M. Pascal CLEMENT au ministère de la Justice en 2006-2007. Vice-procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris, de janvier 2007 à avril dernier, M. Hervé MACHI est, depuis lors, conseiller (droit des victimes, criminalité organisée) au cabinet du garde des Sceaux, ministre de la Justice, Mme Rachida DATI.

M. Arnaud MONTEBOURG, député (PS) de Saône-et-Loire, se porte candidat à la présidence du groupe SRC à l'Assemblée nationale

Le député (PS) de Saône-et-Loire Arnaud MONTEBOURG est candidat à la présidence du groupe Socialiste, radical et citoyen (SRC) à l'Assemblée nationale, face au président sortant, le député-maire de Nantes Jean-Marc AYRAULT.

"Cette candidature est d'abord directement liée au diagnostic préoccupant qu'inspire la situation politique nationale", explique M. MONTEBOURG, actuellement premier vice-président du groupe chargé de la prospective, dans une lettre envoyée aux députés du groupe. Selon lui, "les offensives brutales du pouvoir, ses abus de plus en plus fréquents à l'encontre de la République et des intérêts de la population, placent les socialistes dans le devoir de construire une critique forte et convaincante, sortir du conformisme, imaginer des actions et des attitudes nouvelles". Rendant "hommage" au président du groupe Jean-Marc AYRAULT, qui occupe ce poste depuis 1997, M. MONTEBOURG dit croire "sincèrement que le moment du changement et du renouvellement est venu pour nous. Ce changement est nécessaire pour asseoir la crédibilité des idées nouvelles que nous voulons porter et de l'alternative qu'il nous reste à construire ensemble".

Rappelons que M. AYRAULT avait été reconduit pour un troisième mandat consécutif à la tête du groupe socialiste après les élections législatives de juin 2007, face déjà à M. MONTEBOURG, qui avait obtenu 30 voix au premier tour avant de se retirer au second, à l'instar de deux autres candidats, MM. Philippe MARTIN, député du Gers, et Jean GLAVANY, député des Hautes-Pyrénées. M. AYRAULT s'était alors engagé à renouveler toutes les instances du groupe un an plus tard. L'élection des nouvelles instances doit avoir lieu demain à 11 heures au cours de la réunion hebdomadaire du groupe. Jusqu'à présent, seul M. AYRAULT avait fait acte de candidature.

Né en octobre 1962, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, avocat au barreau de Paris, M. Arnaud MONTEBOURG est député (PS) de la Saône-et-Loire (6^{ème} circonscription : Louhans) depuis 1997 et premier vice-président du groupe SRC à l'Assemblée nationale, responsable de la prospective, depuis 2007. Président-fondateur de la Convention pour la VIème République (C6R) de 2001 à 2004, il en est depuis lors président d'honneur. Premier secrétaire de la fédération départementale du PS de la Saône-et-Loire et membre du Bureau national du PS depuis 2003, il est membre du Conseil national du PS depuis 2005. Président délégué de "Rénover, maintenant" depuis décembre 2005, il fut porte-parole de Mme Ségolène ROYAL dans l'équipe de campagne pour l'élection présidentielle. Il est depuis mars 2008 président du conseil général de la Saône-et-Loire (élu du canton de Montret). M. MONTEBOURG a déjà été deux fois candidat à la présidence du groupe socialiste à l'Assemblée nationale : en 2002, où il avait obtenu 35 voix au premier tour face à M. AYRAULT (élu avec 85 voix), et en 2007, où il avait obtenu 30 voix au premier tour avant de se retirer au second.

M. Alexandre JOLY, inspecteur des finances, quitte ses fonctions de directeur adjoint du cabinet de M. Jean-Louis BORLOO ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

M. Alexandre JOLY, inspecteur des finances, quitte le cabinet de M. Jean-Louis BORLOO ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, où il assumait les fonctions de directeur adjoint depuis juillet 2007.

Né en juillet 1971, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Alexandre JOLY rejoignit l'Inspection générale des finances en 1997, à sa sortie de l'ENA (promotion "Marc Bloch"). Il fut chargé de mission auprès du délégué général chargé de la stratégie, du développement et des acquisitions de Suez (2001-2003). Membre du directoire et directeur général de la Compagnie nationale du Rhône, et parallèlement directeur du développement d'Electrabel France (2003-2007), il fut directeur adjoint du cabinet de M. Alain JUPPE, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'aménagement durables (mai-juin 2007). M. Alexandre JOLY fut nommé en juillet 2007, directeur adjoint du cabinet de M. Jean-Louis BORLOO au ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'aménagement durable.

Le Sénat : Organigrammes - Biographies des sénateurs

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15.

M. Franck ALLISIO devient conseiller pour la communication et la presse au cabinet de M. Jean-Marie BOCKEL, secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens combattants

M. Franck ALLISIO, jusqu'alors conseiller technique "presse et communication" au cabinet de M. Roger KAROUTCHI, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, a été nommé conseiller pour la communication et la presse au cabinet de M. Jean-Marie BOCKEL, secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens combattants.

Né en aout 1980, titulaire d'une maîtrise en droit public et d'un diplôme d'études approfondies de science politique, M. Franck ALLISIO fut assistant parlementaire de M. Christian DEMUYNCK, sénateur (UMP) de Seine-Saint-Denis (2005-2006) puis responsable "presse et communication" au groupe UMP au Conseil régional d'Ile-de-France (2006-2007). M. ALLISIO fut nommé en mai 2007, conseiller technique "presse et communication" au cabinet de M. Roger KAROUTCHI, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement.

M. Eric CHOMAUDON, jusqu'alors chargé de mission au cabinet de M. Christian PONCELET à la présidence du Sénat, est promu conseiller technique chargé de l'économie, des finances, de la défense et des affaires parlementaires à ce même cabinet

M. Eric CHOMAUDON, jusqu'alors chargé de mission au cabinet de M. Christian PONCELET à la présidence du Sénat, est promu conseiller technique chargé de l'économie, des finances, de la défense et des affaires parlementaires à ce même cabinet.

Né en 1980, titulaire d'un master de recherche "études politiques", M. Eric CHOMAUDON fut assistant législatif au sein du service législatif du groupe UMP du Sénat (2004) puis assistant presse au service de la presse de ce même groupe (2005-2006). M. CHOMAUDON était, depuis juin 2006, chargé de mission au cabinet de M. Christian PONCELET, président du Sénat.

M. Bernard SQUARCINI, jusqu'alors directeur de la surveillance du territoire-DST, ancien préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense Sud, est nommé directeur central du renseignement intérieur au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

M. Bernard SQUARCINI, préfet, ancien préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense Sud, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ancien adjoint au directeur central des Renseignements généraux, jusqu'alors directeur de la surveillance du territoire-DST a été nommé, en Conseil des ministres, directeur central du renseignement intérieur au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales.

Né en décembre 1955, titulaire d'une maîtrise en droit, diplômé de l'Institut de criminologie, M. Bernard SQUARCINI fut nommé commissaire de police en 1979. Il fut promu commissaire principal en 1987, commissaire divisionnaire en 1992, contrôleur général en avril 1995 et inspecteur général de la police nationale en décembre 1999. Il fut notamment adjoint au directeur régional des Renseignements généraux de Corse (1983-1988), puis directeur départemental des Renseignements généraux des Pyrénées-Atlantiques (1988-1989), avant d'être chef de la division "enquêtes et recherches" à la direction centrale des Renseignements généraux (1989-1993). Sous-directeur des recherches à la direction centrale des Renseignements généraux (1993-2004), il fut parallèlement adjoint au directeur central des Renseignements généraux (1994-2004). Préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense Sud, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône (M. Christian FREMONT puis M. Michel SAPPIN), de février 2004 à juillet 2007, M. Bernard SQUARCINI fut alors nommé directeur de la surveillance du territoire-DST. Il fut par ailleurs auditeur de la 51^{ème} session de l'Institut des hautes études de Défense nationale-IHEDN en 1998-1999.

MM. Maurice BAILLY, inspecteur général de la police nationale, et Patrick CALVAR, contrôleur général, devraient être nommés directeurs adjoints

Aux côtés de M. SQUARCINI, deux directeurs adjoints devraient être nommés, issu de la direction centrale des Renseignements généraux et de la DST.

M. Maurice BAILLY, inspecteur général de la police nationale, jusqu'alors directeur central adjoint des Renseignements généraux, devrait être directeur adjoint chargé de l'organique.

Né en décembre 1951, M. Maurice BAILLY fut nommé commissaire de police en 1981, commissaire principal en 1990 et commissaire divisionnaire en 1995. Il fut promu contrôleur général en 2005, et inspecteur général en avril 2007. Adjoint au directeur départemental des renseignements généraux à Bobigny (1983-1985), il fut ensuite adjoint au chef puis chef de section à la direction des renseignements généraux à la préfecture de police (1985-1997). Chef de la 12^{ème} section à la direction des renseignements généraux à la préfecture de police (1997-2000), il fut ensuite sous-directeur chargé des communautés étrangères (2000-2004) avant d'être nommé en 2004 directeur régional des renseignements généraux pour la zone PACA à Marseille (2004-2006). M. Maurice BAILLY était, depuis 2006, directeur central adjoint des Renseignements généraux.

M. Patrick CALVAR, contrôleur général de la police nationale, qui était, depuis février 2007, directeur adjoint de la surveillance du territoire-DST, devrait être nommé directeur adjoint, chargé des opérations.

Né en novembre 1955, M. Patrick CALVAR fut inspecteur de police (1977-1982), avant d'être nommé élève commissaire en 1982. Il fut promu commissaire principal en 1991, commissaire divisionnaire en 1996, et contrôleur général de la police nationale en février 2005. Affecté à la sous-direction du contre-espionnage de la Direction de la surveillance du territoire en 1994, il fut ensuite chef de la section "recherches" des Renseignements généraux à Rennes (1993-1995). Revenu à la DST en janvier 1995, il fut de nouveau affecté à la sous-direction du contre-terrorisme, avant d'être attaché de police à Londres (1997-2000). Directeur zonal de la surveillance du territoire à Marseille (2000-2004), puis sous-directeur du contre-terrorisme à la DST (2004-2007), M. Patrick CALVAR était, depuis février 2007, directeur adjoint de la DST.

Huit sous-directions

M. Gilles GRAY, contrôleur général de la police nationale, qui était sous-directeur de la sécurité, de la protection du patrimoine et de la lutte contre les proliférations à la DST, devrait être chargé de la sous-direction de la protection économique.

M. Michel GUERIN, contrôleur général, qui était sous-directeur du terrorisme international à la DST depuis février 2007, devrait être nommé sous-directeur du terrorisme, à la DCRI.

M. Michel PAGES, contrôleur général de la police nationale, jusqu'alors sous-directeur des services techniques et informatiques de la DST, serait nommé sous-directeur des technologies du renseignement à la DCRI.

Mme Françoise BILANCINI, commissaire divisionnaire, qui était sous-directeur de l'analyse, prospective et faits de société à la direction centrale des Renseignements généraux depuis novembre 2006, deviendrait sous-directeur de la subversion violente à la DCRI.

M. Thierry MATTA, commissaire divisionnaire, sous-directeur de l'administration générale et des supports opérationnels à la DST depuis février 2007, devrait être nommé sous-directeur de l'administration générale à la DCRI.

M. Jean-François LELIEVRE, commissaire divisionnaire, jusqu'alors adjoint au sous-directeur de la recherche et chef de la Division nationale "opérations" à la direction centrale des Renseignements généraux, devrait se voir confier la sous-direction des supports à la DCRI.

M. Jean PETRONILLE, commissaire divisionnaire, qui était sous-directeur du contre-espionnage et de la contre-ingérence à la DST depuis janvier 2007, serait nommé sous-directeur du contre-espionnage à la DCRI.

M. Eric TOUCAS, commissaire divisionnaire, chef du département des affaires internationales à la DST depuis octobre 2007, devrait être nommé sous-directeur des affaires internationales.

Mme Lucile ROLLAND, commissaire divisionnaire, jusqu'alors directeur du cabinet du directeur de la surveillance du territoire, devrait être nommée chef d'état-major à la DCRI.

M. Gilbert AZIBERT, procureur général près la cour d'appel de Bordeaux, ancien directeur de l'Ecole nationale de la magistrature, nommé secrétaire général du ministère de la Justice

M. Marc MOINARD, né en mars 1942, secrétaire général du ministère de la Justice depuis septembre 2005, ancien directeur des affaires criminelles et des grâces et ancien directeur des services judiciaires place Vendôme, a récemment été admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 22 mars 2008 et maintenu en fonctions jusqu'au 30 juin 2008.

Il est remplacé par M. Gilbert AZIBERT, procureur général près la cour d'appel de Bordeaux depuis septembre 2005, président du conseil d'administration de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire-ENAP, ancien président de la chambre d'accusation à la cour d'appel de Paris, ancien directeur de l'Ecole nationale de la magistrature-ENM, ancien président du conseil d'administration de l'Observatoire français des drogues et toxicomanies, ancien directeur de l'administration pénitentiaire

Né en février 1947, titulaire d'une maîtrise en droit et d'un diplôme de sciences pénales et de criminologie, nommé auditeur de justice en février 1974, M. Gilbert AZIBERT fut substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Marseille (1975-1981), avant d'être substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris, mis à la disposition du procureur général près la Cour de cassation comme chargé de mission entre 1981 et 1984. Conseiller référendaire à la Cour de cassation (1984-1989), il fut ensuite conseiller à la cour d'appel de Versailles (1989-1994), avant d'être président du tribunal de grande instance de Nîmes (1994-1996). Directeur de l'administration pénitentiaire de janvier 1996 à janvier 1999, il fut président de la Chambre d'accusation à la cour d'appel de Paris (1999-2005), et parallèlement directeur de l'Ecole nationale de la magistrature (2002-2005). M. Gilbert AZIBERT est depuis septembre 2005 procureur général près la cour d'appel de Bordeaux, ainsi que président du conseil d'administration de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire-ENAP (depuis janvier 2003). Il fut également président du conseil d'administration de l'Observatoire français des drogues et toxicomanies de 1996 à 1998.

Mme Dominique LOTTIN, chef du service, adjoint au secrétaire général du ministère de la Justice, se voit confier la direction des services judiciaires Place Vendôme

Mme Dominique LOTTIN, magistrat, chef de service, adjointe au secrétaire général du ministère de la Justice, depuis juillet 2006, ancien inspecteur des services judiciaire, a été nommée, en Conseil des ministres, directeur des services judiciaires, place Vendôme. Elle remplace M. Léonard BERNARD de LA GATINAIS, magistrat, ancien procureur général près la Cour d'appel de Poitiers, qui occupe ces fonctions depuis janvier 2006, nommé procureur général près la Cour d'appel de Rennes.

Née en août 1958, titulaire d'une maîtrise en droit, Mme Dominique LOTTIN fut nommée auditeur de justice en janvier 1980. Juge au Tribunal de grande instance d'Arras, (affectée au tribunal d'instance) de 1982 à 1985, elle fut ensuite juge (1985-1992), 1^{er} juge (1992-1993), puis vice-président au Tribunal de grande instance de Rouen (1993-1996). Juge au Tribunal de grande instance de Nanterre (1996-1998), elle fut ensuite substitut du procureur général près la Cour d'appel de Rouen (1998-2001). 2001, Inspectrice des services judiciaires (2001-2006), Mme Dominique LOTTIN fut nommée, en juillet 2006, chef de service, adjointe au secrétaire général du ministère de la Justice. Elle fut auditeur de la 57^{ème} session de l'Institut des hautes études de Défense nationale-IHEDN, en 2004-2005.

La Correspondance de la Presse

Toute la profession, chaque matin sur votre bureau

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15.

M. Jean-Marie AURAND, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, directeur général des politiques économique, européenne et internationale au ministère de l'Agriculture, se voit confier la nouvelle direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires à ce même ministère

Une nouvelle direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires vient d'être créée au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche. Cette direction générale exercera les compétences du ministère relatives aux exploitations agricoles, à l'orientation des productions et à la gestion des marchés agricoles, aux industries agroalimentaires, à l'aménagement et au développement des territoires ruraux, au cheval et à la forêt. Elle sera composée de quatre services : le service de la production agricole, le service de la forêt, de la ruralité et du cheval, le service de la stratégie agroalimentaire et du développement durable, et le service des relations internationales. S'ajouteront une sous-direction de la gouvernance et une mission des affaires générales.

La direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires est confiée à M. Jean-Marie AURAND, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, directeur général des politiques économique, européenne et internationale au ministère de l'Agriculture depuis juin 2006.

Né en février 1953, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, M. Jean-Marie AURAND fut adjoint de l'attaché agricole près l'ambassade de France à Madrid (1978-1979), puis adjoint au directeur départemental de l'agriculture de l'Aveyron (1979-1989), avant d'être attaché agricole près l'ambassade de France à Madrid (1989-1992). Chef du service des relations internationales à la direction de la production et des échanges au ministère de l'Agriculture (1992-1994), il fut chef du service de la production et des marchés à cette même direction (1994-1998) puis directeur des pêches maritimes et des cultures marines au ministère de l'Agriculture et de la Pêche (1998-1999). Directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales de juillet 1999 à janvier 2003, il fut ensuite directeur général de l'administration (2003-2005), puis directeur des politiques économique et internationale à ce même ministère, de juin 2005 à juin 2006. M. Jean-Marie AURAND est, depuis lors, directeur général des politiques économique, européenne et internationale au ministère de l'Agriculture.

Le général de corps d'armée Elrick IRASTORZA, major général de l'armée de Terre, a été nommé chef d'état-major de l'armée de Terre, en remplacement du général d'armée Bruno CUCHE, qui a démissionné

Le chef d'état-major de l'armée de Terre, le général d'armée Bruno CUCHE, a présenté le 1^{er} juillet, deux jours après la fusillade de Carcassonne, sa démission au président Nicolas SARKOZY qui l'a acceptée. Dix-sept personnes ont été blessées dimanche dernier à Carcassonne lors d'une démonstration du 3e RPIM lorsqu'un sergent a substitué des balles réelles aux balles à blanc prévues. Ce sous-officier de 28 ans a été suspendu de ses fonctions mardi avant d'être mis en examen pour "blessures involontaires".

Le ministre de la Défense Hervé MORIN a suspendu vendredi cinq officiers et deux Groupements de commandos parachutistes (GCP), unités d'élite du 3^e RPIMa. Les cinq officiers sont l'ancien commandant du 3^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (RPIMa), qui avait quitté son commandement le 28 juin, juste avant la fusillade, le commandant en second, le chef du bureau de la maintenance et de la logistique ainsi que les deux officiers des GCP, a précisé le ministère. La dissolution "immédiate" des GCP a "pour objectif de les reconstituer à compter du 1^{er} septembre sur des bases renouvelées", a-t-il ajouté.

Né en avril 1948, saint-cyrien, le général Bruno CUCHE fut nommé commandant du 501^{ème} régiment de chars de combat à Rambouillet en septembre 1992. Chargé de mission à l'état-major interarmées de planification opérationnelle à Creil (1996-1997), il fut nommé chef de la cellule "terre" du cabinet militaire du ministre de la Défense en 1997. Adjoint au général commandant la 2^{ème} division blindée à Châlons-en-Champagne en mars 1998, il fut alors détaché pour exercer les fonctions de chef de la cellule "planification", puis de la cellule "soutien" de la SFOR, avant de se voir confier le commandement de la brigade Leclerc au Kosovo en mai 1999. Commandant de la 2^{ème} brigade blindée à Orléans d'octobre 1999 à août 2000, puis commandant des écoles de Coëtquidan de 2000 à 2003, il fut ensuite inspecteur de l'armée de Terre, de 2003 à 2006. Le général Bruno CUCHE fut nommé chef d'état-major de l'armée de Terre en juin 2006 date à laquelle il fut élevé aux rang et appellation de général d'armée. Il fut auditeur au Centre des hautes études militaires et à l'Institut des hautes études de défense nationale-IHEDN en 1995-1996.

Le général CUCHE est remplacé, à compter du 2 juillet, par le major général de l'armée de Terre, le général de corps d'armée Elrick IRASTORZA, élevé aux rang et appellation de général d'armée.

Né en septembre 1950, saint-cyrien, breveté d'études militaires supérieures, le général de division Elrick IRASTORZA fut notamment second adjoint au directeur et chef du bureau des affaires réservées (1999-2000), puis sous-directeur "recrutement" à la direction du personnel militaire de l'armée de Terre au ministère de la Défense (2000-2002). Commandant de l'école d'application de l'infanterie à Montpellier (2002-2004), puis adjoint au général commandant la force d'action terrestre (2004-2005), il fut ensuite commandant de la force Licorne en Côte d'Ivoire, conseiller militaire du comité de suivi de l'application des accords de Linas-Marcoussis (2005-2006). Le général Elrick IRASTORZA est depuis juillet 2006, major général de l'armée de Terre. Il fut parallèlement élevé aux rang et appellation de général de corps d'armée.

Le général IRASTORZA est remplacé, comme major général de l'armée de Terre, par le général de corps d'armée François-Pierre JOLY, gouverneur militaire de Lyon, commandant de la région terre Sud-Est, ancien sous-chef d'état-major "Etudes, planifications finances" à l'état-major de l'armée de Terre.

Le général de corps d'armée François-Pierre JOLY, jusqu'alors gouverneur militaire de Lyon, commandant la région terre Sud-Est, devient major général de l'armée de terre

Le général de corps d'armée François-Pierre JOLY, qui était, depuis octobre 2006, gouverneur militaire de Lyon, commandant la région terre Sud-Est et officier général de la zone de défense Sud-Est, a été nommé par le Conseil des ministres major général de l'armée de terre. Il succède au général de corps d'armée Elrick IRASTORZA.

Né en mai 1951, ancien élève de l'Ecole militaire spéciale de Saint-Cyr, breveté d'études militaires supérieures, le général de corps d'armée François-Pierre JOLY fut notamment commandant du 3^{ème} régiment du génie à Charleville-Mézières (1994-1996), avant de rejoindre le bureau "planification-finances" de l'état-major de l'armée de Terre, d'abord pour y exercer les fonctions de chef de la section "titre V" et "titre III" (1996-1998) puis celles de chef du bureau (1999-2001). Adjoint au sous-chef d'état-major "organisation-ressources humaines" (2001-2002), il fut ensuite sous-chef d'état-major "études-planification-finances" à l'état-major de l'armée de Terre (2002-2004), avant d'être général adjoint major au général commandant la région terre Nord-Ouest à Rennes, de septembre 2004 à octobre 2006. Le général François-Pierre JOLY était, depuis lors, gouverneur militaire de Lyon, commandant la région terre Sud-Est et officier général de la zone de défense Sud-Est. Il fut élevé au rang et appellation de général de corps d'armée en octobre 2006

M. Pascal MAILHOS, préfet, directeur de la modernisation et de l'action territoriale au ministère de l'Intérieur, ancien directeur central des Renseignements généraux, se voit confier la préfecture du Finistère

M. Pascal MAILHOS, préfet, adjoint au secrétaire général, directeur de la modernisation et de l'action territoriale au ministère de l'Intérieur depuis avril 2006, ancien directeur central des Renseignements généraux, ancien collaborateur de MM. Philippe SEGUIN, au ministère des Affaires sociales et de l'Emploi et Charles PASQUA au ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, se voit confier la préfecture du Finistère. Il remplace M. Gonthier FRIEDERICI, né en août 1945, ancien préfet de la Réunion, des Pyrénées-Orientales et du Territoire de Belfort, qui occupait ce poste depuis juillet 2004 et est nommé préfet hors cadre.

Né en décembre 1958, titulaire d'une maîtrise de droit public, M. Pascal MAILHOS fut affecté au ministère de l'Intérieur en 1985, à sa sortie de l'ENA (promotion "Léonard de Vinci"). Directeur du cabinet du préfet du Finistère (successivement MM. Hubert BLANC et Yves BONNET) (1985), puis chef du cabinet de M. Philippe SEGUIN au ministère des Affaires sociales et de l'Emploi (1986-1987), il dirigea le cabinet du préfet de Seine-et-Marne (MM. Christian BLANC puis Michel BESSE) de 1987 à 1989. Nommé alors secrétaire général de la préfecture de la Meuse, il fut ensuite chef du bureau de l'organisation et du fonctionnement des préfectures à la direction de l'administration territoriale et des affaires politiques au ministère de l'Intérieur (1991-1993), avant d'être conseiller technique au cabinet de M. Charles PASQUA au ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, d'avril 1993 à août 1994. Secrétaire général de la préfecture du Var (1994-1999), puis chef de service, sous-directeur des étrangers et de la circulation transfrontière (direction des Libertés publiques et des affaires juridiques), au ministère de l'Intérieur (1999-2002), il fut préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone défense ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine de juillet 2002 à janvier 2004. Directeur central des Renseignements généraux (2004-2006), M. Pascal MAILHOS est, depuis lors, adjoint au secrétaire général, directeur de la modernisation et de l'action territoriale au ministère de l'Intérieur.

M. Joël BOUCHITE est nommé préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense Nord

M. Joël BOUCHITE, contrôleur général de la police nationale, qui était directeur central des Renseignements généraux, a été nommé, en Conseil des ministres, préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la zone de défense Nord, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais. Il remplace M. Alain PERRET, préfet, qui occupait ces fonctions depuis mai 2006, qui vient d'être nommé directeur de la défense et de la sécurité civiles au ministère de l'Intérieur.

Né en septembre 1956, M. Joël BOUCHITE fut nommé commissaire de police en 1980. Il fut promu commissaire principal en 1990, commissaire divisionnaire en 1995, et contrôleur général de la police nationale en mars 2004. Chef du service des renseignements généraux d'Ales (1982-1987) puis de Pointe à Pitre (1987-1991), il fut ensuite directeur départemental des renseignements généraux à Bastia (1991-1994). Directeur régional des renseignements généraux en Corse (1994-1998), directeur régional des renseignements généraux en Midi-Pyrénées (1998-2004), puis directeur central adjoint des Renseignements généraux (2004-2006), M. Joël BOUCHITE était, depuis avril 2006, directeur central des Renseignements généraux.

M. François REBSAMEN, maire (PS) de Dijon et l'ancien ministre François PATRIAT, président (PS) du conseil régional de Bourgogne, devraient être candidats aux élections sénatoriales en Côte-d'Or

Le secrétaire national du PS, chargé de la coordination François REBSAMEN, conseiller général de la Côte-d'Or, maire de Dijon, a indiqué qu'il proposait sa candidature à l'élection sénatoriale de septembre prochain en Côte-d'Or.

"Nous avons passé un accord avec les radicaux (de gauche) du département, le PRG, pour arrêter une liste dans laquelle je figure", a annoncé M. REBSAMEN. Cet accord a été approuvé "par 91 % des militants de Côte-d'Or et 94 % à Dijon", a-t-il précisé. Cette candidature sera officialisée "mercredi lors de la convention nationale du PS" à Paris, a ajouté le maire de Dijon.

L'ancien ministre et ancien député François PATRIAT, président socialiste du conseil régional de Bourgogne et le conseiller général PRG et maire de Venarey-les-Laumes Patrick MOLINOZ, doivent compléter cette liste. Les Verts de Côte-d'Or présenteront leur liste ultérieurement tandis que pour le PCF, seul M. Claude PINON, conseiller régional est pour l'instant candidat.

Le 21 septembre, 1530 grands électeurs (députés, représentants des conseillers régionaux, généraux et municipaux) sont appelés à élire les trois sénateurs de Côte-d'Or. Le département compte actuellement deux sénateurs UMP MM. Louis de BROISSIA et Louis GRILLOT et un sénateur socialiste, M. Henri REVOL.

En mars dernier M. François SAUVADET, député, président du groupe NC à l'Assemblée nationale, a été élu, à la présidence du conseil général de Côte-d'Or en remplacement de M. Louis de BROISSIA (UMP). Dans ce département, le seul conseiller général MoDem a choisi le NC, faisant pencher la majorité à droite, alors que, outre l'élu MoDem, la gauche et la droite sont à égalité (21 sièges chacune).

EN QUELQUES LIGNES

◆ Cabinets ministériels

- M. Mogens Peter CARL (danois), directeur général de la direction générale de l'Environnement de la Commission européenne, ancien directeur général du commerce, a été nommé conseiller spécial de M. Jean-Louis BORLOO, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, en vue de préparer la ratification du "paquet énergie climat" dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.
- M. Richard LAGRANGE, administrateur civil, jusqu'alors conseiller chargé de la création et de l'action territoriale au cabinet de Mme Christine ALBANEL au ministère de la Culture et de la Communication, a été nommé directeur du Centre national des arts plastiques. Il remplace Mme Chantal CUSIN-BERCHE, 65 ans, en poste depuis octobre 2003.
- Mme Dominique SIMON-PEIRANO, expert transnational auprès du FCZB, dans le cadre du programme d'action communautaire pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, jusqu'alors chargé de mission à la sous-direction des affaires financières de la direction de l'administration générale du personnel et du budget au ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, ancienne collaboratrice de M. Louis MERMAZ au ministère des Relations avec le Parlement et de Mme Nicole PERY au secrétariat d'Etat aux Droits des Femmes et à la Formation professionnelle, a été nommé conseiller chargé de la parité et des droits des femmes au cabinet de Mme Valérie LETARD, secrétaire d'Etat chargé de la Solidarité.
- Mme Odile BEYNET, administrateur de la Commission européenne, membre de l'équipe "concurrence et concentrations" du Service juridique de la Commission européenne, devrait prochainement rejoindre le cabinet de M. Jacques BARROT, vice-président de la Commission européenne, chargé de la justice, de la liberté et de la sécurité.

◆ **Parti radical valoisien** : Mme Guénola du COUEDIC, ancienne collaboratrice de M. Gilles de ROBIEN, qui était conseillère chargée de la communication et de la presse auprès de M. Luc CHATEL, secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie et de la Consommation, devient chargée de la communication et de la presse auprès du Parti radical valoisien.

◆ Défense

- Le vice-amiral d'escadre Christian PENILLARD, sous-chef d'état-major "plans" à l'état-major des armées, est élevé aux rang et appellation d'amiral, et nommé inspecteur général des armées (pour la Marine). Il remplace l'amiral François DUPONT, né en octobre 1947, qui exerce ces fonctions depuis septembre 2007.
- Le général de corps d'armée Jean-Marie FAUGERE, qui était, depuis août 2005, gouverneur militaire de Metz, commandant de la région terre Nord-Est, commandant des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne et officier général de la zone de défense Nord-Est, a été nommé par le Conseil des ministres inspecteur général des armées (pour l'armée de Terre) et élevé aux rang et appellation de général d'armée (à compter du 1^{er} septembre prochain). Il succède au général d'armée Thierry de BOUTEILLER, en poste depuis septembre 2006.
- Le général de corps d'armée Benoît PUGA, jusqu'alors sous-chef "opérations" à l'état-major des armées, ancien de la Légion étrangère au sein de laquelle il a dirigé le 2^{ème} Régiment étranger de parachutistes (2e REP), a été nommé, en Conseil des ministres, directeur du renseignement militaire à l'état-major des armées du ministère de la Défense, à compter du 1^{er} septembre 2008. Il remplace le général de corps aérien Michel MASSON, qui occupait ces fonctions depuis juillet 2005.

◆ **Conseil d'Etat** : Le général d'armée (CR) Bernard THORETTE, ancien chef d'état-major de l'armée de terre, ancien chef du cabinet militaire de M. Alain RICHARD et de Mme Michèle ALLIOT-MARIE au ministère de la Défense, a été nommé, en Conseil des ministres, conseiller d'Etat en service extraordinaire.

◆ **Magistrature**

– *Cour d'appel d'Aix-en-Provence* : M. Gabriel BESTARD, né en août 1941, ancien procureur près le Tribunal de grande instance de Paris, quitte les fonctions de procureur général près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence. Il est remplacé par M. François FALLETTI, avocat général près la Cour de cassation, représentant de la France auprès de l'Unité de coopération judiciaire-Eurojust, ancien procureur général près la Cour d'appel de Lyon, ancien directeur des affaires criminelles et des grâces, ancien collaborateur de M. Pierre MEHAIGNERIE au ministère de la Justice.

– *Cour d'appel de Rennes* : M. Léonard BERNARD de LA GATINAIS, magistrat, ancien procureur général près la Cour d'appel de Poitiers, directeur des services judiciaires au ministère de la Justice depuis janvier 2006 a été nommé procureur général près la Cour d'appel de Rennes. Il remplace M. Jean-Marie DARDE, ancien procureur général près les Cours d'appel d'Amiens et de Limoges, qui occupait ce poste depuis mars 2004.

– *Cour d'appel de Bordeaux* : M. Jean-Marie DARDE est nommé procureur général près la Cour d'appel de Bordeaux, en remplacement de M. Gilbert AZIBERT.

– *Cour d'appel de Bourges* : M. Stéphane NOEL, magistrat, directeur adjoint du cabinet de Mme Rachida DATI, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, depuis septembre 2007, ancien inspecteur des services judiciaires, devrait être nommé procureur général près la Cour d'appel de Bourges. Il remplace M. Gérard LOUBENS, qui occupait ces fonctions depuis janvier 2007, qui va être nommé avocat général près la Cour de cassation.

◆ **Ministère de l'Economie** : M. Hubert GASZTOWTT, magistrat, jusqu'alors avocat général près la cour d'appel de Versailles, a été nommé conseiller juridique à la direction générale du Trésor et de la politique économique à Bercy, retrouvant des fonctions qu'il a déjà occupées. Il remplace M. Jean-François CORMAILLE de VALBRAY, magistrat, en poste depuis novembre 2005, nommé en janvier dernier substitut du procureur général près la Cour d'appel de Paris.

◆ **Inspection générale de la jeunesse et des sports** : Trois nouveaux inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports viennent d'être nommés : MM. Jacques PRIMAULT, administrateur civil, jusqu'alors sous-directeur des politiques de jeunesse, adjoint au directeur de la jeunesse et de l'éducation populaire au ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ; Jean-Michel FAY, administrateur civil, jusqu'alors sous-directeur, adjoint au directeur des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale au ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, ancien collaborateur de M. Jean-Marie BOCKEL au secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Artisanat et au Tourisme et Mme Claudie QUILLIEN, administrateur civil, jusqu'alors sous-directeur de la vie associative à la direction de la vie associative, de l'emploi et des formations au ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, ancienne collaboratrice de Mme Marie-Anne MONTCHAMP, au secrétariat d'Etat aux Personnes handicapées.

♦ **RFI** : La passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau président de Radio France Internationale (RFI), MM. Antoine SCHWARZ et Alain de POUZILHAC, a eu lieu le 1^{er} juillet à la Maison de la Radio. A cette occasion, M. de POUZILHAC, président-directeur général de la société Audiovisuel extérieur de la France, président de RFI, président de TV5 Monde et président du directoire de France 24, a annoncé qu'il prenait le titre de président-directeur général de RFI. Mme Christine OCKRENT, directrice générale déléguée de l'Audiovisuel extérieur de la France, est quant à elle nommée parallèlement directrice générale déléguée de RFI.

Décès

- M. Aimé TEISSEIRE, Compagnon de la Libération, à l'âge de 93 ans. Précisons qu'après la disparition d'Aimé TEISSERE, le nombre de Compagnons de la Libération demeurant en vie est de 58.
- M. André-Georges VOISIN, ancien sénateur (app RPR) (1983-1992) et ancien député (1958-1981) d'Indre-et-Loire, ancien président du conseil général de ce département, ancien maire de l'Ile Bouchard, à l'âge de 90 ans.

La politique en France

Présidence de la République
Conseil constitutionnel
Cabinets ministériels
Assemblée nationale
Sénat

Communes et maires de France
Conseils généraux de France
Conseil de Paris
Elections en France
Le petit BQ



Les Biographies.com

Plus de 80 ouvrages biographiques et monographiques, sous reliure mobile,
mis à jour de façon permanente par l'envoi régulier de feuillets réactualisés

U n d é p a r t e m e n t d e l a S o c i é t é G é n é r a l e d e P r e s s e

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15.

LES DEBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

La négociation de la représentativité patronale ne devrait finalement pas figurer dans le projet de loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail

Les députés ont entamé la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail. Fait notable, un amendement, défendu par le PS, qui prévoyait que "la représentativité des organisations d'employeurs est déterminée par un accord national interprofessionnel entre les organisations syndicales de salariés représentatives et les organisations professionnelles représentatives" dans un délai de trois ans, a été rejeté. Le rapporteur du texte sur le fond, le député (UMP) des Yvelines Jean-Frédéric POISSON, avait par ailleurs retiré juste avant les débats un autre amendement qui prévoyait "que la représentativité des organisations d'employeurs est déterminée par accord entre les organisations interprofessionnelles d'employeurs au niveau national". "Cela ne figure pas dans la "position commune", a déclaré le ministre du Travail, M. Xavier BERTRAND, en référence à l'accord auquel sont parvenus en janvier la CFDT, la CGT et le patronat, à la base du projet de loi pour ce qui concerne la question de la représentativité syndicale. "Dans le cadre des auditions, j'ai revu les partenaires sociaux. Tant du côté des salariés que du patronat, on m'a dit qu'il faut négocier la représentativité patronale, dans un délai de trois ans. Mais nous sommes défavorables à ce que cela soit inscrit dans la loi", s'est justifié M. POISSON.

Les députés ont, en revanche, entériné un amendement de la commission des Affaires sociales visant à clarifier et préciser la rédaction à l'article 1^{er}, portant sur les critères de représentativité syndicale. L'amendement précise notamment "que, si l'activité et l'expérience du syndicat sont deux indices de l'influence, ils ne sont pas forcément les seuls".

La mesure de la représentativité dans les petites entreprises entérinée par une loi "au plus tard" le 30 juin 2009

A l'article 2, relatif aux modalités de calcul de l'audience des organisations syndicales, les députés ont adopté deux amendements identiques des rapporteurs des commissions des Affaires sociales et économiques (la seconde avait été saisie pour avis), selon lequel "la représentativité d'un syndicat au niveau du groupe sera mesurée par addition des résultats de ce syndicat aux élections professionnelles de chaque entreprise ou établissement du groupe concerné par le sujet de négociation". Ils ont également adopté un amendement de M. POISSON prévoyant l'intervention d'une loi au plus tard le 30 juin 2009 à la suite des résultats de la négociation nationale interprofessionnelle concernant la mesure de la représentativité dans les petites entreprises. Différents amendements visant à insister sur la date butoir du 30 juin 2009 ont également été adoptés.

Les députés ont ensuite adopté un amendement de M. POISSON qui précise que la représentativité des organisations syndicales de salariés affiliées à des organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel est "présumée" et que "cette présomption est simple, et non irréfragable, seules les cinq grandes considérations syndicales bénéficiant de la présomption irréfragable de représentativité prévue par l'arrêté de 1966".

Un "agenda social" de la branche sera mis au point entre organisations syndicales et d'employeurs représentatives

Un amendement présenté par M. Francis VERCAMER, député (NC) du Nord et les membres de son groupe a par ailleurs été adopté. Il indique que "lorsque la représentativité des organisations syndicales est établie, celles-ci fixent, en lien avec les organisations d'employeurs, la liste des sujets qui feront l'objet de la négociation collective de branche, ainsi que les modalités de son organisation". Alors que le projet de loi "affirme l'importance du dialogue social dans l'élaboration des normes de droit du travail", les députés NC ont considéré qu'il convient, dans un tel cadre, "de relancer la dynamique de la négociation collective dans les branches, en particulier dans celles où, par exemple, les conventions collectives mériteraient d'être actualisées". L'amendement vise donc à fixer un "agenda social" de la branche, selon l'exposé des motifs.

Toujours à l'article 2, l'Assemblée a adopté deux amendements identiques des commissions des Affaires sociales et économiques prévoyant que le Haut conseil du dialogue social, constitué de représentants d'organisations nationales interprofessionnelles d'employeurs et de salariés, de représentants du ministre chargé du travail et de personnalités qualifiées, comprend également un député et un sénateur, désigné par leur assemblée respective, parmi les membres de la commission permanente compétente.

Des précisions sur les conditions de vote et d'éligibilité des salariés sous-traitants mis à disposition dans des entreprises

A l'article 3, portant sur les modalités des élections professionnelles, les députés ont adopté deux amendements identiques des commissions des Affaires sociales et économiques visant à préciser les conditions de vote et d'éligibilité des salariés sous-traitants mis à disposition dans des entreprises pour des durées longues. L'objectif de ces amendements est d'intégrer les salariés mis à disposition dans le décompte des effectifs de l'entreprise dans laquelle ils travaillent, sous conditions cumulatives d'une présence physique effective dans cette entreprise d'une durée minimale d'un an au moment du décompte. Dès lors qu'ils seront intégrés dans le décompte des effectifs de l'entreprise utilisatrice, ces salariés mis à disposition bénéficieront de la qualité d'électeur (en cas d'ancienneté de 12 mois) et d'éligible (en cas d'ancienneté de 24 mois) dans cette même entreprise.

Les députés ont par ailleurs inséré par voie d'amendement un article additionnel après l'article 3, présenté par M. Benoist APPARU, député (UMP) de la Marne, qui prévoit que "la validité du protocole d'accord préélectoral conclu entre l'employeur et les organisations syndicales intéressées est subordonnée à sa signature par la majorité des organisations syndicales ayant participé à sa négociation, dont les organisations syndicales représentatives ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles, ou lorsque ces résultats ne sont pas disponibles, la majorité des organisations représentatives dans l'entreprise".

A l'article 5, relatif aux conditions de création des sections syndicales et création d'un représentant de la section syndicale, les députés ont adopté un amendement du rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques, M. Jean-Paul ANCIAUX, député (UMP) de Saône-et-Loire, qui précise, par parallélisme avec les dispositions relatives aux délégués du personnel faisant office de délégué syndical dans les entreprises de moins de cinquante salariés, que le mandat de représentant de la section syndicale confié à un délégué du personnel n'ouvre pas droit à un crédit d'heures spécifique.

Ils ont en outre adopté un amendement de MM. ANCIAUX et Jean-Paul CHARIE, député (UMP) du Loiret, dont l'objet est de permettre, entre deux élections, la désignation d'un représentant de la section syndicale ayant pouvoir de négocier des accords par un syndicat affilié à une organisation

syndicale représentative au niveau national et interprofessionnel, dans des entreprises dans lesquelles aucun délégué syndical n'a été désigné, et dans lesquelles aucune autre solution de négociation n'est légalement et conventionnellement possible (négociation avec des élus du personnel, mandatement). Le dispositif permettra, selon ses instigateurs, "de garantir la présence d'un interlocuteur syndical. Ce pouvoir est possible sur mandatement par un syndicat pour une négociation donnée". Ces accords, pour être valablement conclus devront être approuvés par référendum par les salariés.

Le bénéfice de la VAE pourra être étendu aux responsabilités exercées dans le cadre syndical

Un amendement de M. VERCAMER et des membres de son groupe, également adopté en séance publique, prévoit un article additionnel après l'article 5, selon lequel un accord d'entreprise pourra fixer les dispositifs permettant de concilier vie professionnelle, engagement syndical et exercice de mandats de représentation. Il prévoit en outre d'inclure le déroulement de carrière des salariés exerçant des responsabilités syndicales dans les obligations de négocier sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans les entreprises de plus de 300 salariés. Un autre amendement présenté par les mêmes députés vise à étendre aux responsabilités exercées dans le cadre syndical, le bénéfice de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les conditions de validité des accords collectifs de travail précisées

A l'article 6, portant sur les conditions de validité des accords collectifs de travail, un amendement du rapporteur au nom de la commission des Affaires sociales, porte sur la validité des accords interprofessionnels : il a pour but que les seuils de 30 % et 50 % soient alors vérifiés par rapport aux suffrages exprimés en faveur des organisations représentatives et non par rapport à tous les suffrages exprimés. "Il n'y a en effet pas lieu de tenir compte des suffrages qui ont pu se porter sur des organisations qui n'ont pas franchi le seuil d'audience pour être reconnues représentatives", stipule l'exposé des motifs.

Un autre amendement du rapporteur, également adopté, prévoit, que lorsque l'accord interprofessionnel ne concerne qu'une catégorie professionnelle déterminée relevant d'un collège électoral, sa validité est subordonnée à sa signature par un ou plusieurs syndicats ayant recueilli au moins 30 % des suffrages exprimés dans ce collège en faveur d'organisations reconnues représentatives à ce niveau, et à l'absence d'opposition d'une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives ayant recueilli dans ce collège la majorité des suffrages exprimés.

Un amendement de la commission des Affaires sociales prévoit, en ce qui concerne cette fois la validité des accords de branche, de vérifier le seuil de 30 % et 50 % par rapport aux suffrages exprimés en faveur des organisations représentatives et non par rapport à tous les suffrages exprimés. Serait ainsi retenu le poids respectif de chaque organisation qui a été reconnue représentative. "Il n'y a en effet pas lieu de tenir compte des suffrages qui ont pu se porter sur des organisations qui n'ont pas franchi le seuil d'audience pour être reconnues représentatives", selon l'exposé des motifs. Un amendement prévoit en outre que les règles applicables aux accords catégoriels au niveau des branches soient identiques à celles qui prévalent pour les accords interprofessionnels ne concernant qu'une catégorie professionnelle déterminée.

L'Assemblée nationale : Organigrammes - Biographies des députés

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15.

L'Assemblée nationale adopte l'article 16 du projet de loi sur la réforme du temps de travail, qui autorise les entreprises à négocier elles-mêmes la durée du travail et ses contreparties

L'Assemblée nationale a donné son feu vert à de nouvelles règles régissant les contingents d'heures supplémentaires, dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la représentativité syndicale et la réforme du temps de travail, dont l'examen doit se poursuivre aujourd'hui pour un vote solennel programmé demain à 15 heures. Seule la droite a voté pour l'article 16 du texte, qualifié de "scélérat" par la gauche, qui a passé toute la journée de jeudi à le combattre, multipliant les interventions et défendant, sans succès, des amendements pour en limiter la portée. Une fois la loi promulguée, cet article permettra à chaque entreprise de négocier la durée du travail et ses contreparties en dérogeant aux obligations fixées par les branches. Le repos compensateur actuel pourra être remplacé par une "contrepartie obligatoire en repos", elle aussi librement négociable.

Concrètement, l'employeur pourra immédiatement dépasser le contingent d'heures supplémentaires actuel (220 heures par an) sans plus avoir à demander l'autorisation de l'inspection du travail, sous réserve de ne pas dépasser 48 heures par semaine (405 heures par an). Pour fixer dans le marbre un nouveau contingent, il devra passer un accord qui aura été approuvé par des syndicats représentant au moins 30 % des salariés et n'aura pas rencontré l'opposition de syndicats représentant 50 % de ces salariés (article 6). Les 35 heures resteront la durée légale du travail et le seuil de déclenchement du calcul des heures supplémentaires. Les durées maximales de travail et de repos demeureront (10h de travail/jour, soit 48h/semaine, sauf pour les "forfaits") et au moins 11h de repos/jour ou 24h/semaine).

Les députés PS, PCF et Verts ont dénoncé en vain une "déréglementation" du temps de travail. "On n'est pas copain-copain dans une entreprise. Les salariés vont se retrouver le pistolet sur la tempe. Où sera leur choix sur les heures supplémentaires ? Les employeurs sont loin d'être tous des voyous mais c'est vous qui leur donnez les outils pour déréguler et effectuer un chantage sur les salariés", a accusé le député (CR) Roland MUZEAU. L'UMP a de nouveau mis en avant sa volonté "d'apporter de la souplesse" aux salariés et aux employeurs via un texte "équilibré". "Nous l'assumons, nous plaçons la négociation d'entreprise au centre" du dispositif, a répété le ministre du Travail Xavier BERTRAND.

La réglementation actuelle est préservée s'agissant du paiement des heures supplémentaires, à savoir une majoration de salaire de 25 % pour les huit premières heures supplémentaires et de 50 % pour les suivantes, le taux de majoration pouvant être inférieur (mais au moins égal à 10 %) en cas d'accord collectif en ce sens. Selon le gouvernement, la majoration des heures supplémentaires est toutefois le seul domaine, dans le projet de loi, où l'accord de branche continuera à primer sur l'accord d'entreprise. Seules 10 branches prévoient une majoration inférieure à 25 %, dont l'hôtellerie-restauration.

En fin de soirée jeudi, les députés avaient à peine abordé un autre article très controversé du texte, celui visant à étendre les régimes de "forfaits" (cadres, VRP...) aux salariés dits "autonomes" "On est au bout du bout du processus de déréglementation avec cet article", a dénoncé M. Jean-Yves Le BOUILLONNEC (PS). "A vouloir pousser le bouchon trop loin, ce qui va se passer, c'est que, comme pour le CNE, vous aurez le retour de bâton et ces dispositions seront déclarées illégales au niveau européen", a prévenu Mme Martine BILLARD (Verts).

Le projet de loi sur les archives définitivement voté par le Parlement

Le Parlement a définitivement adopté le 2 juillet, par un ultime vote des députés, le projet de loi sur les archives, qui fixe de nouveaux délais de communication, globalement plus courts, des archives publiques. Les députés de droite ont voté pour, l'opposition contre.

La version définitive du texte ne compte plus l'un des points les plus litigieux introduits en première lecture au Sénat. Le délai de communication est fixé à 50 ans (60 ans dans la législation actuelle, datant de 1979) pour les documents administratifs relatifs à la "vie privée". En janvier, les sénateurs avaient relevé, à l'unanimité, ce délai à 75 ans, ce qui revenait, de fait, à refermer des fonds d'archives aujourd'hui consultables (Seconde Guerre mondiale...). Cet allongement avait provoqué un vif émoi au sein du monde des chercheurs et des historiens. Ils avaient lancé une pétition – signée par plus de 1.100 chercheurs, historiens, généalogistes ou simples citoyens – pour dénoncer une atteinte "à la liberté d'écriture et à la recherche historique" et "le culte du secret".

Les modifications apportées n'ont toutefois pas totalement rassuré la gauche. "Le résultat n'y est pas", a déclaré Marietta KARAMANLI (PS) en déplorant des dispositions "potentiellement dangereuses pour l'accès aux archives, la libre recherche, la juste connaissance des faits et événements du passé".

Ce qui change dans la législation :

Archives	Nouvelle législation	Législation actuelle
Etat civil :		
actes de naissance	75 ans	100 ans
actes de mariage	75 ans	100 ans
actes de décès	Immédiatement communicables	
Régime commun	Archives immédiatement communicables	30 ans
Secret des délibérations du Gouvernement, secret industriel et commercial, secret en matière de statistiques	25 ans	30 ans
Documents liés à la "vie privée" (y compris ceux portant "une appréciation" ou "un jugement de valeur" sur une personne)	50 ans	60 ans (La définition n'étant pas exactement la même)
Secret de la défense nationale, sûreté de l'Etat, sécurité publique, intérêts fondamentaux de l'Etat en matière de politique extérieure	50 ans	60 ans
Actes notariés (minutes et répertoires)	75 ans	100 ans
Documents judiciaires	75 ans	100 ans
Dossiers de personnel	75 ans	120 ans après la naissance
Recensements	75 ans	100 ans
"Sécurité des personnes" (agents spéciaux et des services de renseignements...)	100 ans. (Le gouvernement souhaitait rendre ces archives incommunicables).	
Archives sur les armes de destruction massive	Incommunicables	Régime commun, donc 30 ans
Secret médical	25 ans après le décès de la personne ou 120 ans	150 ans
Personnes mineures, agressions sexuelles	100 ans	-

LA VIE POLITIQUE

LA VIE DES PARTIS

M. Patrick DEFEDJIAN, secrétaire général de l'UMP, souhaite que sa formation soit un "pôle de soutien au gouvernement", un "pôle de débat permanent" et un "pôle producteur d'idées"

L'UMP a consacré son Conseil national à l'Union européenne, en présence du président de la République, M. Nicolas SARKOZY. La politique intérieure n'a cependant pas été oubliée, au cours de cette réunion. Ainsi, les dirigeants de l'UMP ont multiplié les attaques contre la gauche, dénonçant ses "critiques ringardes", et l'invitant à lutter contre "ses extrêmes".

Le Premier ministre, M. François FILLON a qualifié les critiques de l'opposition, notamment sur l'immigration, de "malvenues et ringardes", et a ironisé sur la préparation, "dans la plus grande confusion idéologique", du prochain Congrès du PS à Reims. "La seule chose qui le rassemble, ce sont les attaques contre le président de la République", a ajouté M. FILLON. Le secrétaire général de l'UMP, M. Patrick DEVEDJIAN, a lui aussi fustigé le PS, le comparant au "cimetière des idées mortes". "Nous sommes en train de reconquérir l'espace culturel face à une gauche stérile", a ajouté le secrétaire général de l'UMP. Le Premier ministre a par ailleurs renvoyé dos à dos M. Olivier BESANCENOT et le Parti socialiste. "A force d'esquiver les réalités, à force de ne pas avoir modernisé le socialisme, une partie des électeurs de gauche en a conclu qu'il valait mieux l'original à la copie", a-t-il déclaré. "Et l'original c'est l'extrême gauche dont la popularité du leader n'est pas un bon signe pour la démocratie", a-t-il estimé. "A l'époque, nous, nous avons lutté becs et ongles contre le Front National et contre ses thèses. Je le dis à l'opposition et au Parti socialiste : il est grand temps que la gauche fasse de même avec ses extrêmes", a-t-il lancé. Le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, M. Jean-François COPE, avait sonné la charge en appelant son parti à "couvrir la totalité de l'espace public" face à une gauche "lâche" et "inexistante", avant de conclure : "Entre l'extrême droite et l'extrême gauche, il y a des fils qui se touchent".

S'en prenant à Mme Ségolène ROYAL, après la polémique suscitée par les déclarations de l'ex-candidate socialiste à la présidentielle minimisant le rôle de M. Nicolas SARKOZY dans la libération de Mme Ingrid BETANCOURT, M. Xavier BERTRAND, ministre du Travail, et secrétaire général adjoint de l'UMP, a lancé : "c'est une honte!". "C'est dans ces moments forts comme celui-ci que l'on voit le sens des responsabilités de chacun. Le sens des responsabilités, Mme ROYAL n'en a pas", a asséné M. BERTRAND.

Si l'UMP s'est réunie pour critiquer la gauche, ses difficultés sont apparues de façon implicite. Si le secrétaire général, M. Patrick DEVEDJIAN, s'est félicité de l'implication du président de la République dans la vie du parti, il a cependant tenu à marquer certaines distances avec le gouvernement et préciser le rôle du parti. "Nous devons soutenir le gouvernement, expliquer son action, promouvoir sa politique, mais si nous nous contentons de cela, nous pouvons devenir des godillots", a-t-il déclaré, reprenant l'expression utilisée pour les députés gaullistes avant 1981. "La brigade des applaudissements ne mobilisera pas le pays" a ajouté M. DEVEDJIAN, qui a précisé : "Nous ne devons pas laisser au gouvernement le monopole de l'innovation et de l'audace. Notre vocation est d'être en avant du gouvernement, assez loin devant, pour engager la réflexion et service de test au gouvernement".

"Nous l'avons fait pour les 35 heures", a rappelé M. DEVEDJIAN, alors que sa proposition pour mettre fin aux 35 heures avait suscité une vive controverse avec le gouvernement.

Le secrétaire général de l'UMP a ainsi proposé que sa formation soit organisée en trois pôles : "un pôle de soutien au gouvernement" dont les porte-parole seront "les fers de lance mais qui doivent être relayés dans les fédérations et auprès de la presse régionale" ; un "pôle de débat permanent", dont "Internet doit être le véhicule renforcé et modernisé", "quitte à renoncer à des moyens traditionnels qui deviennent obsolètes" ; et un "pôle producteur d'idée" ; ainsi, les secrétaires nationaux thématiques "doivent être l'interface entre les structures de débats et la vie parlementaires". "Nous aurons bientôt réalisé toutes nos promesses de campagne tellement le président va vite, il y a urgence à nourrir la suite et la continuité des changements impulsés" a déclaré M. DEVEDJIAN.

De son côté, M. Christian ESTROSI, nouveau secrétaire général adjoint de l'UMP, dont la nomination avait suscité des polémiques, et qui avait vivement critiqué M. Patrick DEVEDJIAN, a appelé à en finir "une fois pour toutes avec les chicayas et les crocs en jambes qui font perdre un temps précieux pour la France". "Débattre oui, entraver, non" a-t-il déclaré, ajoutant : "le temps de la direction qui pense et des militants qui exécutent, c'est fini", en revendiquant une "liberté" pour lui-même, "liberté qui peut être conquise" par tous les dirigeants de l'UMP.

Le président du groupe UMP au Palais-Bourbon, M. Jean-François COPE, a proposé que le groupe qu'il préside travaille très en amont avec l'UMP en créant une commission spécifique.

Pour le Premier ministre, "la France a changé de cap"

Prononçant le discours de clôture du Conseil national de l'UMP, le Premier ministre, M. François FILLON, a justifié la politique conduite depuis un an, affirmant que "la France a changé de cap", et insistant sur trois objectifs centraux : le plein emploi, la nécessité de placer la France dans le peloton de tête de la croissance, et la maîtrise des dépenses publiques et des comptes sociaux. Ainsi, le chef du gouvernement a rappelé que le budget n'augmenterait pas en volume dans les trois années qui viennent, et confirmé le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. "Il faut dire la vérité sur la croissance, sur l'énergie, sur le redressement des finances publiques, sur l'Europe" a déclaré le Premier ministre.

Evoquant la réforme de la Constitution, M. François FILLON a affirmé que cette dernière s'inscrit dans la tradition de la Vème République, insistant sur la nécessité de renforcer les droits du Parlement, tout en précisant que "la gauche devra s'expliquer" si la réforme n'est pas adoptée.

S'il n'a pas croisé le président de la République au cours du Conseil national, le Premier ministre l'a cité à de nombreuses reprises, précisant par ailleurs : "avec Nicolas SARKOZY, nous entamons la présidence française". "Je ne redoute pas le jugement de l'histoire" a conclu M. François FILLON.

LES CABINETS MINISTERIELS

Biographies exhaustives et organigrammes complets
imprimés sur feuilles mobiles réunies sous reliures amovibles constamment actualisées

UNE EDITION " LES BIOGRAPHIES . COM "

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15

Le PS donne le coup d'envoi de son Congrès avec l'enregistrement de 21 contributions générales

Les principaux dirigeants socialistes ont exposé le 2 juillet leurs positions dans la perspective du Congrès de Reims, en présentant leurs contributions devant le Conseil national du parti, réuni pour l'occasion dans un hôtel parisien. Au total, 21 contributions générales, exposant analyses et propositions sur la politique du parti, ont été enregistrées, ce qui ne clarifie pas un débat déjà assez flou. Premier à prendre la parole, le Premier secrétaire François HOLLANDE a justifié le grand nombre de contributions déposées en jugeant "normal que de multiples fleurs s'épanouissent". "Mais à un moment, il faut qu'il y en ait un qui rassemble le bouquet", a-t-il dit. "Je veillerai à ce que ceux qui pensent la même chose se retrouvent ensemble", a-t-il ajouté.

Montant à son tour à la tribune, le maire de Paris Bertrand DELANOË qui, selon un tirage à sort, prenait la parole en deuxième position, a prôné "une efficacité de gauche, pas un catalogue démagogique qui se délite au contact du réel mais un projet au service d'un vrai changement", égratignant implicitement celle qui fait figure de grande rivale pour le poste de Premier secrétaire, Mme Ségolène ROYAL. M. DELANOË, qui n'a pas déclaré officiellement ses ambitions, a affirmé qu'il ne revenait pas au Congrès de Reims de désigner le candidat du PS à l'élection présidentielle de 2012.

Le maire de Lille Martine AUBRY, soutenue par les puissantes fédérations du Nord et du Pas-de-Calais, a plaidé pour "un projet de clarification". "Il ne sert à rien de se rassembler pour se rassembler", a-t-elle dit, alors que de nombreuses voix reprochent justement au pôle des "reconstructeurs" qui la soutient d'être "un mariage de la carpe et du lapin" entre partisans de MM. Dominique STRAUSS-KAHN et Laurent FABIUS. Ce dernier, auteur d'une contribution présentée dès le mois de mai, était absent, tout comme Mme ROYAL, en déplacement au Québec. L'élue lyonnaise Najat BELKACEM, prenant la parole au nom de l'ancienne candidate à l'élection présidentielle, a été accueillie par un brouhaha ironique quand elle a présenté "l'excuse" de cette dernière.

Cette réunion présentait au total peu d'enjeu, les contributions ne donnant pas lieu à un vote des militants. Mais elles serviront de base à des rapprochements en vue de futures motions, qui devront être déposées avant le 23 septembre. Pour M. Pierre MOSCOVICI, qui présente un texte au nom des "reconstructeurs", "cette phase des contributions est peu lisible et il n'en sortira aucune clarté définitive". De fait, la plupart des ténors socialistes se retrouvent sur la reconnaissance de l'économie de marché et la nécessité de faire place au développement durable, comme l'avait prouvé l'adoption à l'unanimité de la nouvelle Déclaration de principes du parti. Les textes présentent "beaucoup de convergences", a reconnu Mme AUBRY, selon laquelle désormais, c'est sur le "volontarisme et l'innovation" que va "se jouer la différence entre les uns et les autres. Les différences notables portent en réalité sur la question du leadership qui doit sortir du Congrès : un "présidentiable" comme le souhaite Mme ROYAL, qui se porte ouvertement candidate, un "leadership fort" comme le veut M. DELANOË ou un Premier secrétaire "de transition" en attendant la désignation du candidat à l'élection présidentielle en 2010 ou en 2011, comme le souhaite à la fois M. HOLLANDE et les "reconstructeurs".

M. HOLLANDE se prononce pour la création d'une fédération de la gauche et l'organisation de primaires pour désigner le candidat à l'élection présidentielle

Dans sa contribution publiée au dernier moment, M. François HOLLANDE propose de rassembler la gauche dans "une structure fédérative" afin de choisir un candidat commun au premier tour de l'élection présidentielle et "gagner, enfin en 2012". Dans ce texte de 16 pages (soit sensiblement

moins que ceux d'autres ténors socialistes) intitulé "Donner une cohérence à la gauche et un espoir à la France", le Premier secrétaire, qui ne briguera pas sa propre succession en novembre, fixe à son parti un "nombre limité de priorités", jugeant que "l'esprit de catalogue" a parfois rendu "illisible" la vision socialiste. Cette contribution, a expliqué M. HOLLANDE, est "différente des autres". "Beaucoup plus courte, elle n'a pas vocation à se transformer en motion", mais "doit s'intégrer à d'autres pour faire une motion avec ceux qui pensent la même chose". Il s'agit de "former ainsi une majorité forte, cohérente, pour mener à bien la direction du parti, de son projet et de stratégie", a-t-il dit.

"Il faut fédérer la gauche. Celle qui veut gouverner avec nous", souligne M. HOLLANDE dans sa contribution, laissant ainsi de côté le futur parti anticapitaliste de M. Olivier BESANCENOT. "Il faut proposer à la gauche de gouvernement un rassemblement dans une structure fédérative. C'est possible dans un délai rapide. C'est dans ce cadre que s'élaborerait le futur contrat de majorité et que s'organiserait la prochaine coalition parlementaire. C'est également là que serait décidée la présentation d'un candidat commun au premier tour de l'élection présidentielle, à partir d'une procédure qui pourrait être élargie aux citoyens eux-mêmes", écrit le maire de Tulle. Il relève qu'en face, l'UMP "a fédéré les droites comme jamais". "Le libéralisme et Nicolas SARKOZY ont gagné bien plus qu'une élection présidentielle. Ils ont consacré leur hégémonie respective dans leur camp". Or, souligne M. HOLLANDE, l'enjeu du Congrès de Reims est "simple mais majeur : mettre le PS en situation d'alternative victorieuse face à Nicolas SARKOZY", dont il épingle d'une formule "l'individualisation érigée en système" : "L'Etat, c'est le moi". Il propose à son parti de porter "trois engagements fondamentaux : la réussite économique à travers un pacte de croissance, la couverture des risques à travers un pacte de solidarité, la transition énergétique à travers un pacte de développement durable". Il propose aussi de faire de la zone euro "le noyau dur du projet européen" et de doter l'Union d'un "vrai budget européen" en définissant "une ressource fiscale propre", tout en harmonisant les législations sociales "par le haut".

Les 21 contributions enregistrées par le Conseil national

- "Réussir ensemble le congrès du Parti socialiste" : par M. Jean-Marc AYRAULT, député-maire de Nantes, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, avec MM. Jacques AUXIETTE, président du Conseil régional des Pays-de-Loire, Jacques FLOCH, ancien ministre, conseiller municipal de Rezé (Loire-Atlantique), président de l'Agence d'études urbaines de l'agglomération nantaise, ainsi que de nombreux autres élus, responsables socialistes et militants de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de Mayenne et de Vendée.

- "Une vision pour espérer, une volonté pour transformer" : par Mme Martine AUBRY, maire de Lille, ancien ministre, avec notamment l'ancien Premier ministre Pierre MAUROY, le député du Pas-de-Calais Jack LANG, les présidents des Conseils régionaux du Nord-Pas-de-Calais et du Centre Daniel PERCHERON et François BONNEAU, le président du conseil général du Nord Bernard DEROSIER, le maire de Reims Adeline HAZAN, et les premiers secrétaires des fédérations PS du Nord, du Pas-de-Calais et des Hauts-de-Seine, MM. Gilles PARGNEAUX, Serge JANQUIN et Pascal BUCHET.

- "Clarté, courage, créativité : choisir maintenant pour agir demain" : par M. Bertrand DELANOË, maire de Paris, avec notamment 8 présidents de conseils généraux, 25 députés, 10 députés européens, 16 sénateurs et 7 premiers fédéraux.

- "Debout la gauche !" : par M. Marc DOLEZ, député du Nord, avec le réseau "Forces militantes".

- "Reconquêtes" : par M. Henri EMMANUELLI, député des Landes, avec M. Benoît HAMON, député européen, et le courant NPS.

- "Reconstruire à gauche" : par M. Laurent FABIUS, député de la Seine-Maritime, ancien Premier ministre, avec notamment le président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale Didier MIGAUD, le président du conseil général de Seine-Maritime Didier MARIE, le président du Conseil régional de Haute-Normandie Alain LE VERN, l'ancien maire de Rouen Yvon ROBERT, et le député de Seine-Maritime Pierre BOURGUIGNON.
- "D'abord redistribuer les richesses" : par M. Gérard FILOCHE, membre du Conseil national du PS, M. Eric THOUZEAU, secrétaire national de l'Ugict-CGT (Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens) et Mme Catherine TOUCHEFEU, conseiller général de la Loire-Atlantique, adjointe au maire de Nantes, membre du Conseil national du PS, soutenus par 500 signataires issus de 65 fédérations.
- "Et si le parti restait socialiste ?" : par M. Jacques FLEURY, maire de Roye, membre du Conseil national du PS, ancien conseiller général et ancien député de la Somme.
- "Aux militants" : par M. Gaëtan GORCE, député de la Nièvre, et M. Louis GAUTIER, délégué national du PS chargé des questions stratégiques.
- "La ligne claire" : par MM. Jean-Noël GUERINI, président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, Gérard COLLOMB, maire de Lyon, et Vincent FELTESSE, président de la communauté urbaine de Bordeaux, avec notamment M. Manuel VALLS, député de l'Essonne.
- "Donner une cohérence à la gauche et un espoir à la France" : par M. François HOLLANDE, Premier secrétaire du PS, député de la Corrèze, maire de Tulle, avec notamment MM. Jean-Pierre BEL, président du groupe socialiste au Sénat, André VALLINI, député de l'Isère, Bruno LE ROUX, député de la Seine-Saint-Denis et secrétaire national du PS aux Elections, Michel SAPIN, député de l'Indre et Trésorier du PS.
- "Pour le socialisme du XXIème siècle" : par M. Pascal JACQUEMIN, conseiller régional de Lorraine, maire de Villers-lès-Nancy, premier secrétaire de la fédération PS de Meurthe-et-Moselle.
- "Urgence sociale" : par M. Pierre LARROUTUROU, délégué national du PS chargé de l'Europe, porte-parole de l'Union pour l'Europe sociale.
- "Brèves de campagne" : par Mme Marylise LEBRANCHU, député du Finistère, ancien garde des Sceaux.
- "Unité et refondation" : par M. Frédéric LEVEILLE, premier secrétaire de la fédération de l'Orne, responsable national du PS chargé de l'Agriculture.
- "Changer" : par Mme Marie-Noëlle LIENEMANN, député européen, et M. Paul QUILES, ancien ministre, avec notamment M. Jean MALLOT, député de l'Allier, premier secrétaire de la fédération PS de l'Allier, délégué national du PS chargé des Entreprises, membre du Conseil national du PS, et Mme Anne FERREIRA, député européen, vice-présidente du Conseil régional de Picardie.
- "Réinventer la gauche" : par M. Jean-Luc MELENCHON, sénateur de l'Essonne et ancien ministre, avec les membres de "Trait d'Union".
- "Besoin de gauche" : par MM. Pierre MOSCOVICI, député du Doubs et ancien ministre, Arnaud MONTEBOURG, député de Saône-et-Loire, et Jean-Christophe CAMBADELIS, député de Paris, avec plus de 35 parlementaires, 35 membres du Conseil national, 12 premiers fédéraux, 8 présidents de conseils généraux, 2 présidents de Conseils régionaux (près de 2000 signataires au total).

- "Combattre et proposer" : par Mme Ségolène ROYAL, présidente du Conseil régional de Poitou-Charentes, avec 30 parlementaires, 23 Premiers fédéraux, 2 présidents de Conseils régionaux (Lorraine, Rhône-Alpes), deux présidents de conseils généraux (Finistère, Lot)
- "Pour un socialisme écologique" : par M. Géraud GUIBERT, responsable national du PS chargé de l'Ecologie, au nom du "pôle écologique" du PS, avec notamment Mme Nicole BRICQ, sénatrice de Seine-et-Marne, déléguée nationale du PS chargée de la fiscalité locale, MM. Christophe CARESCHE, député de Paris, Jean-Patrick GILLE, député d'Indre-et-Loire, conseiller municipal de Tours, délégué national du PS chargé du développement des sections, premier secrétaire de la fédération PS d'Indre-et-Loire, Jean LAUNAY, député du Lot, maire de Bretenoux, Philippe PLISSON, député et conseiller général de la Gironde, maire de Saint-Caprais-de-Blaye, et Philippe TOURTELIER, député d'Ille-et-Vilaine (environ 200 signataires au total).
- "Socialistes, altermondialistes, écologistes" : par M. Franck PUPUNAT et le courant Utopia.

LES EVENEMENTS POLITIQUES

La réforme des institutions en mauvaise passe : les socialistes voteront contre un texte qu'ils jugent "inacceptable en l'état"

La commission des Lois de l'Assemblée nationale a décidé de revenir, dans ses grandes lignes, au texte voté en première lecture par les députés sur la réforme des institutions, dont l'examen en deuxième lecture doit commencer le 8 juillet. Mais cette réforme a de moins en moins de chances d'aboutir, les élus de gauche ayant annoncé mercredi qu'ils voteraient unanimement contre ce texte, faute d'avoir obtenu gain de cause sur leurs principales revendications, notamment sur une réforme du mode de scrutin sénatorial. Or pour être adoptée, la réforme doit recueillir 3/5^{èmes} des suffrages exprimés lors de la réunion du Parlement en Congrès à Versailles, toujours prévue le 21 juillet. Ce qui nécessite le vote pour, ou au moins l'abstention, d'une vingtaine d'élus socialistes. "La réforme échouera. Ne comptez sur aucune défection socialiste", a lancé le porte-parole des députés socialistes André VALLINI aux élus UMP. "Je souhaite bon courage à ceux qui pensent encore qu'il y aura un Congrès cet été", a renchéri M. Arnaud MONTEBOURG (PS). L'hypothèse d'une "mise en veille" de la réforme a été récemment avancée par un ministre proche du chef de l'Etat.

Face aux dissensions internes à la majorité concernant les modalités de ratification d'une éventuelle adhésion de la Turquie à l'UE, la commission a finalement choisi d'en rester au statu quo, en ne touchant pas au dispositif introduit en 2005 dans la Constitution (article 88-5), qui prévoit un référendum obligatoire pour l'adhésion de tout nouvel Etat à l'UE après la Croatie. La veille, un consensus avait pourtant été trouvé, approuvé par le Premier ministre François FILLON lui-même, autour de l'idée d'un "référendum d'initiative populaire" spécifique aux questions d'adhésion à l'UE. Mais ce compromis a été jugé trop "complexe" et encore trop "discriminatoire" vis-à-vis de la Turquie. "C'est un grand soulagement pour tout le monde", a déclaré le président (UMP) de la commission Jean-Luc WARSMANN en assurant que la solution retenue était approuvée à la fois par l'exécutif, les responsables de la majorité dans les deux chambres et les députés UMP farouchement hostiles à l'entrée de la Turquie dans l'UE. M. WARSMANN a affirmé que cette solution n'empêcherait pas, à l'avenir, de ratifier par la voie parlementaire l'adhésion de "petits pays" sur laquelle il y aurait "consensus" entre les assemblées. "Il faudrait alors proposer une

modification constitutionnelle", en passant par le Congrès, pour permettre une telle ratification pour ces pays, a-t-il toutefois reconnu. Reste que la pilule paraissait amère à l'UMP. "Personne ne veut de la Turquie, mais on n'ose pas l'inscrire dans la Constitution. On va de compromis bancal en compromis bancal", a déploré M. Hervé MARITON, député de la Drôme, selon lequel on passe "trop de temps" sur cette réforme à ses yeux inutile.

Retour de la limitation du recours au 49-3 et de la reconnaissance des langues régionales

La commission des Lois est revenue sur beaucoup d'autres modifications qui avaient été apportées par la Haute Assemblée, "en pleine concertation" avec la majorité UMP du Sénat, a tenu à préciser M. WARSMANN.

Ainsi, le recours au 49-3, qui permet l'adoption d'un texte sans vote, sera limité au budget de l'Etat, à celui de la Sécurité sociale et à un seul autre texte par session (comme le souhaitaient le gouvernement et les députés). La reconnaissance des langues régionales refait aussi son apparition dans la Constitution, mais dans la section consacrée aux collectivités territoriales, et non plus dans l'article 1^{er} comme c'était le cas dans l'amendement initialement voté par les députés, "afin de lever tout doute quant à la primauté du français".

Sont également rétablis l'autorisation du Parlement quand une intervention militaire à l'étranger excède quatre mois, la fixation de l'ordre du jour des deux chambres partagée entre le gouvernement et les assemblées (avec une semaine par mois consacrée à l'évaluation des politiques publiques et un jour par mois réservé à l'opposition) et l'avis du Parlement sur les nominations importantes. Le Conseil constitutionnel a retrouvé sa dénomination, modifiée en "Cour constitutionnelle" par le Sénat, et les anciens présidents de la République pourront continuer à en être membres de droit (ce que les sénateurs avaient supprimé). Le droit de grâce du président se limitera aux seules grâces individuelles et il est mis fin aux traditionnelles remises de peine collectives du 14 juillet.

La commission des Lois a en revanche retenu la rédaction du Sénat sur le contrôle de l'action du gouvernement par le Parlement, qui "évalue les politiques publiques" et non pas "contribue" à leur "évaluation". Elle a en outre réitéré son refus d'accéder à la demande des socialistes de modifier le mode de scrutin des sénatoriales, l'un des préalables posés par la gauche pour un vote positif sur ce texte. La commission a enfin entériné un compromis Assemblée-Sénat concernant les délais d'examen d'un texte (ce sera finalement six semaines devant l'Assemblée nationale et quatre devant le Sénat) et pour l'encadrement du droit d'amendement des parlementaires (les "limites" à ce droit étant remplacées par des "conditions").

Un seul amendement a été adopté, à l'initiative du PS, pour permettre à 60 députés ou 60 sénateurs, comme pour la saisine du Conseil constitutionnel, de saisir la Cour de justice de l'Union européenne pour "violation du principe de subsidiarité".

Le PS sera "uni pour voter contre la réforme", prévient M. VALLINI

Selon M. WARSMANN, le texte ainsi remanié a toutes les chances d'être voté dans les mêmes termes par la majorité des deux chambres. Toutefois, cela risque de ne pas suffire pour une adoption par le Congrès à Versailles le 21 juillet, où une majorité des 3/5^{èmes} des suffrages exprimés sera nécessaire.

M. André VALLINI, porte-parole des députés socialistes sur ce texte, a en effet annoncé que les socialistes seraient "unis pour voter contre la réforme", après avoir claqué la porte de la commission des Lois pour protester contre le nouveau rejet, par la majorité UMP, de l'amendement PS visant à modifier le mode de scrutin sénatorial. "Vous avez préféré céder au conservatisme des sénateurs plutôt que choisir la voie d'une réforme consensuelle droite-gauche. Nous serons unanimes pour voter contre", a-t-il ajouté, approuvé par le député (Verts) Noël MAMERE, pour qui "la réforme est morte".

"En l'état, la réforme des institutions est inacceptable pour les socialistes" et on "se dirige vers un non ferme", a renchéri le président du groupe socialiste au Sénat Jean-Pierre BEL. "Aucune des exigences n'a été remplie, ni sur la représentativité de l'Assemblée nationale – avec la proportionnelle –, ni sur le scrutin sénatorial, ni sur la justice, ni sur le pluralisme des médias, ni sur le droit de vote des étrangers", a-t-il dénoncé. "Il n'y a aucune réduction des pouvoirs du président de la République, quant aux droits du Parlement, aucun droit spécifique de l'opposition n'est reconnu et la majorité garde l'entière maîtrise de ce qu'elle pourrait accorder à l'opposition", a ajouté M. BEL. Le sénateur de l'Ariège a exprimé en outre son inquiétude concernant "l'encadrement du droit d'amendement", soulignant que "nous n'aurons aucune garantie que les amendements seront examinés en séance publique". Il a constaté qu'il n'y aurait pas non plus "de véritable contrôle de la procédure d'urgence" et "pas de réel encadrement du 49-3". En ce qui concerne spécifiquement le Sénat, M. BEL estime que "c'est un piège tendu à la gauche, sachant qu'il n'y aura pas d'alternance et que la gauche restera minoritaire du fait du mode de scrutin qui reste inchangé". "Le Sénat accroît ses prérogatives en matière référendaire, de contrôle des nominations, de présentation des projets de loi, de déclarations d'urgence ce qui, en cas de cohabitation, avantagera la droite", a-t-il souligné.

La date du 21 juillet maintenue

M. Roger KAROUTCHI, secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement, a affirmé que le gouvernement était prêt à suspendre le débat sur les 35 heures pour faire avancer celui sur la réforme des institutions, de manière que "le congrès puisse avoir lieu le 21 juillet". Invité dimanche du Forum de Radio J, il a déclaré à propos de ce texte qui doit être adopté à une majorité des 3/5^e des exprimés par les deux assemblées réunies en Congrès : "Si le texte sur les 35 heures n'est pas fini mardi midi, nous suspendrons le débat sur les 35 heures pour entamer le débat sur la révision constitutionnelle mardi après-midi. La semaine là, à l'assemblée, la semaine suivante au sénat". "Les textes en cours dans les deux assemblées seront suspendus de manière à ce que le congrès puisse avoir lieu le 21", a-t-il ajouté, alors que la date du 28 juillet avait été évoquée.

A la question : "il faudra une vingtaine d'abstentions socialistes?" pour que le texte puisse être adopté, il a répondu "peut-être", tout en indiquant qu'il ne savait "pas d'avance combien il manquera de voix". Se déclarant "raisonnablement optimiste" sur l'aboutissement de la révision constitutionnelle, il a précisé : "si un certain nombre de députés socialistes s'abstiennent, les trois cinquièmes sont réalisables, sans forcément des voix favorables".

M. KAROUTCHI a dénoncé le "double langage" des socialistes : "Dans la constitution, il y a beaucoup de pouvoirs supplémentaires pour le parlement et les citoyens, je ne comprends pas comment le PS peut dire non". "Je souhaite sincèrement que le parti et le groupe socialiste sortent d'une opposition systématique, souvent caricaturale, pour arriver à de vrais débats" a-t-il insisté, regrettant des "surenchères dans le cadre préparation du congrès PS".

La démission du général Bruno CUCHE du poste de chef d'état-major de l'armée de Terre continue de susciter des controverses, notamment au sein de l'armée

Le général de corps d'armée Elrick IRASTORZA, qui était major général de l'armée de Terre, a été élevé au rang et appellation de général d'armée, et nommé chef d'état-major de l'armée de Terre, par le Conseil des ministres. Alors que traditionnellement, les prises de fonctions interviennent plusieurs semaines après la nomination en Conseil des ministres, le général IRASTORZA a pris ses nouvelles fonctions immédiatement, le communiqué du Conseil des ministres précisant "à compter du 2 juillet". Après la démission, mardi, du général Bruno CUCHE, chef d'état-major de l'armée de Terre, à la suite de l'accident de Carcassonne, le poste de chef d'état-major de l'armée de Terre n'a donc connu aucune vacance.

Quelle que soit la rapidité avec laquelle le général CUCHE a été remplacé, le malaise persistait au sein des armées, en raison notamment des propos du président de la République, qui aurait reproché au chef d'état-major de l'armée de Terre "l'amateurisme" des militaires, même si ces propos ont été démentis. De fait, deux hypothèses ont été avancées pour expliquer le départ du chef d'état-major de l'armée de Terre, deux mois avant la fin de son commandement. Pour certains observateurs, cette démission est uniquement la conséquence de l'accident de Carcassonne, le général CUCHE ayant voulu assumer seul les dysfonctionnements qui sont intervenus ; pour d'autres, la démission du chef d'état-major de l'armée de Terre serait une sanction déguisée, alors que les décisions du président de la République, après la publication du Livre blanc sur la sécurité et la défense, suscitent des réserves chez les militaires.

Le général CUCHE a assuré que sa démission était "exclusivement liée" au drame survenu dimanche à Carcassonne. "Contrairement à certains commentaires que je peux lire ou entendre, écrit-il dans un communiqué, cette décision, que j'avais évoquée dès dimanche soir avec le ministre de la Défense, est exclusivement liée aux événements dramatiques survenus lors des portes ouvertes du 3^{ème} RPIMa à Carcassonne (...) et aux dysfonctionnements qu'ils révèlent". Le général CUCHE a expliqué dans son communiqué qu'"en tant que chef militaire, (il) entend ainsi assumer pleinement les responsabilités qui sont les (siennes) et qui (lui) ont été confiées par le Président de la République, chef des armées". "La réforme en cours qui attend les armées, et à l'élaboration de laquelle j'ai participé, est absolument nécessaire", poursuit le général CUCHE, affirmant l'avoir "constamment portée et soutenue".

L'Elysée a précisé qu'il n'y avait eu "aucune algarade, mais demande d'explications sur les circonstances" du drame de Carcassonne.

Il n'en demeure pas moins que le chef de l'Etat, chef des armées, a de nouveau qualifié de "profondément inadmissible" et "consternant" le drame survenu lors d'une démonstration militaire à Carcassonne, a rapporté le porte-parole du gouvernement, M. Luc CHATEL. "Il y a des principes d'éducation qui font qu'on ne vise pas avec une arme le public et la foule (...) il a indiqué qu'il s'agissait d'une idée proprement terrifiante, je le cite, et que tout cela était très, très consternant", a insisté le porte-parole du gouvernement. M. CHATEL a également rapporté que le chef de l'Etat avait indiqué qu'il "assumait pleinement les décisions qui avaient été proposées, à savoir la décision de démissionner du chef d'état-major de l'armée de Terre, et qu'il trouvait plutôt sain que le chef d'état-major en tire les conséquences". "C'est très grave, a rappelé le président de la République, ça résulte de dysfonctionnements majeurs (...) et il n'est pas anormal que la responsabilité ne porte pas seulement sur ce malheureux soldat qui a tiré dans la foule", a poursuivi le secrétaire d'Etat à l'Industrie et à la Consommation.

Quoi qu'il en soit, la démission du général CUCHE a été vivement regrettée, notamment par les militaires, certains y voyant précisément la conséquence d'un malaise profond dans les armées et une crise de confiance entre le président de la République et les militaires, considérant que le chef de l'Etat aurait dû refuser la démission du chef d'état-major de l'armée de Terre. Certains rappellent qu'en janvier dernier, le général CUCHE avait dénoncé une "paupérisation globale" guettant les forces terrestres dans une lettre adressée au chef d'état-major des armées et rendue publique par "Le Figaro". Plus récemment, un groupe d'officiers généraux a vivement critiqué le Livre blanc, sous le pseudonyme de "Surcouf", dans "Le Figaro", évoquant un "déclassement militaire" de la France. Enfin plus globalement, certains soupçonnent le Chef de l'Etat de ne pas aimer l'Armée, et notamment de préférer la police à la gendarmerie. La rumeur selon laquelle M. SARKOZY aurait envisagé de ne pas signer les promotions militaires de la Légion d'honneur du 14 juillet participe également de la dégradation des relations Elysée-Défense.

Le ministre de la Défense, M. Hervé MORIN, a tenté de mettre fin aux controverses, déclarant que le président de la République, à travers ses propos, ne visait pas l'institution militaire, mais "l'incident" de Carcassonne. "J'étais présent, il vaut mieux arrêter de raconter n'importe quoi", a-t-il poursuivi. "Ce qu'a visé le président de la République en disant tout ça n'est pas responsable ou tout ça n'est pas professionnel ce n'était pas l'institution (militaire), c'était le fait divers en lui-même". "Le 3e RPIMa de Carcassonne est un régiment formidable, c'est un des grands régiments de l'armée française", a affirmé M. MORIN.

Les propos du chef de l'Etat et ceux de M. MORIN ont suscité controverses et polémiques. M. Vincent PEILLON, député (PS) au Parlement européen, a demandé la démission de M. MORIN. Par ailleurs, nombre d'officiers, notamment généraux, font preuve de réserves concernant le ministre de la Défense, considérant que ce dernier ne soutient pas suffisamment les militaires et l'armée. Des critiques à l'encontre du chef de l'Etat commencent à se développer, les hésitations, notamment autour de la construction d'un second porte-avions, étant regrettées.

Nouveau report de l'annonce des restructurations de la Défense

Alors que les controverses sur la démission du général CUCHE se développent, l'annonce des restructurations de la Défense, assorties de la fermeture d'une trentaine de sites majeurs, qui était attendue d'ici au 8 juillet, n'interviendra finalement "qu'après le 20 juillet", a-t-on appris de source proche du dossier. "La copie du ministère de la Défense sur les restructurations est prête, mais il faut encore approfondir les mesures d'accompagnement économiques et portant sur l'aménagement du territoire", a-t-on expliqué de même source.

Le ministère de la Défense doit annoncer une série de fermetures de bases et d'implantations ainsi que la suppression de plusieurs dizaines d'unités, en particulier dans le nord et l'est de la France, la suppression de 54 000 postes ayant déjà été annoncée. Redoutées par les militaires et de nombreux élus locaux, ces restructurations sont la déclinaison du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale et de la Révision générale des politiques publiques (RGPP).

Dans une lettre adressée début juin individuellement aux 320 000 militaires français pour justifier la réforme "de grande ampleur" des armées, M. SARKOZY avait assuré qu'elles seraient présentées "début juillet". Le 25 juin et après plusieurs reports, le ministre de la Défense Hervé MORIN avait précisé que cette annonce interviendrait "entre le 3 et le 8 juillet". Le lendemain, le Premier ministre François FILLON avait annoncé devant l'Assemblée nationale que les communes affectées par les suppressions de bases et d'unités militaires bénéficieraient de 320 millions d'euros de subventions en compensation. Le report de l'annonce des restructurations a suscité des remous chez certains militaires, qui y ont vu "un manque supplémentaire de considération et un manquement à la parole donnée".

Lorsqu'on dit qu'il n'y a pas de différences entre la télévision de service public et les télévisions privées, je trouve cela faux, je trouve cela stupide, et je trouve cela profondément injuste", déclare M. Patrick de CAROLIS, président-directeur général de France Télévisions

Une semaine après la remise du rapport de la commission pour une "nouvelle télévision publique", présidée par M. Jean-François COPE, au président de la République Nicolas SARKOZY, les débats sur la réforme de l'audiovisuel public ont pris un tour plus polémique le 2 juillet. M. Patrick de CAROLIS, président-directeur général de France Télévisions, a estimé sur RTL que "le compte n'y était pas" concernant le financement de la suppression de la publicité dans l'audiovisuel public et a exprimé son désaccord avec M. SARKOZY sur la qualité des programmes du service public.

Sur le plan financier, "j'estime aujourd'hui, d'après les déclarations des uns et des autres, que le compte n'y est pas, j'estime aujourd'hui que nous n'avons pas les moyens de nos ambitions futures", a déclaré M. de CAROLIS, prenant pour la première fois ses distances avec la réforme en cours de l'audiovisuel public. Jusqu'à présent, ce dernier avait en effet estimé publiquement que les conclusions de la commission Copé ou les préconisations du président de la République "confortaient la stratégie" de la direction de France Télévisions. Le président-directeur général a ajouté qu'il allait mettre "toute son énergie" à "travailler sur un plan d'affaires pour les prochaines années" avec la ministre de la Culture et de la Communication Christine ALBANEL, conformément à la demande de M. SARKOZY. "A la fin de l'été, courant septembre, nous verrons si le compte y est", a-t-il expliqué, ajoutant : "s'il n'y est pas, je prendrai mes responsabilités".

En outre, sur le plan éditorial, alors que M. SARKOZY a estimé que la suppression de la publicité devait permettre d'améliorer la qualité de ses programmes, selon lui trop proches de ceux des chaînes privées, M. de CAROLIS a déclaré ne "pas être d'accord" avec le chef de l'Etat, et s'être "expliqué très franchement" avec ce dernier. "Lorsqu'on dit qu'il n'y a pas de différences entre la télévision de service public et les télévisions privées, je trouve cela faux, je trouve cela stupide, et je trouve cela profondément injuste", a-t-il ajouté. "Depuis trois ans avec Patrice DUHAMEL, avec les équipes de France Télévisions, nous nous efforçons de faire une télévision respectable et j'entends qu'elle soit respectée", a-t-il assené, ajoutant qu'il était "bon qu'on laisse travailler les professionnels". Il a ajouté vouloir défendre des collaborateurs "inquiets pour leur avenir, à juste titre".

Le président-directeur général de France Télévisions a cependant "salué le travail de la commission Copé et certaines de ses préconisations" ainsi que "certaines pistes qu'a retenues le président de la République", dont celle concernant la création d'une entreprise unique. Mais M. de CAROLIS s'est à nouveau démarqué des propositions de M. SARKOZY concernant la gouvernance du groupe public, et notamment le mode de nomination du futur président-directeur général. Ainsi, alors que M. SARKOZY a qualifié "d'hypocrisie totale" le système actuel de nomination du président de France Télévisions par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), M. de CAROLIS s'est dit "très fier d'avoir été élu" par cette instance, affirmant avoir été désigné alors que l'Elysée, Matignon et le ministre de la Culture de l'époque "ne le soutenaient pas". Interrogé pour savoir si, après ces propos, M. de CAROLIS serait président de France Télévisions au moins jusqu'à la fin de l'été, il a répondu après un silence : "je pense".

Les dirigeants de France Télévisions seront "probablement" renommés avant fin 2008

Les déclarations de M. de CAROLIS n'ont pas manqué de soulever de nombreuses réactions. Ainsi, M. Henri GUAINO, conseiller spécial de M. SARKOZY, a estimé sur RMC qu'"il faudra probablement renommer les dirigeants de France Télévisions" au moment du changement de statut du groupe audiovisuel, "probablement avant la fin de l'année". "Mais ça ne veut pas dire que l'équipe en place ne sera pas reconduite d'ailleurs...", a ajouté M. GUAINO, tout en rappelant avoir "entendu le président de la République l'autre jour pendant la remise du rapport Copé renouveler sa confiance à Patrick de CAROLIS et à Patrice DUHAMEL pour mener à bien la réforme".

Mme Christine ALBANEL a pour sa part estimé qu'il fallait sortir des "états d'âme" et des "psychodrames" au sujet de la suppression de la publicité sur France Télévisions et elle a regretté les propos très critiques de M. de CAROLIS. "Moi je veux travailler au cahier des charges, avec les équipes de France Télévisions, et je crois qu'on peut tous franchement se rassembler là-dessus", a-t-elle ainsi déclaré, assurant que "les financements y sont". "On va suivre quasiment toutes les préconisations de la commission Copé, qui avait justement évalué les financements nécessaires, avec générosité", a-t-elle rétorqué aux critiques de M. de CAROLIS.

La ministre de la Culture et de la Communication a également regretté les propos du président-directeur général de France Télévisions. "Je crois que ce n'est pas normal, il y a certains mots, je pense qu'ils ont dépassé sa pensée", a-t-elle déploré. "Ce n'est pas normal de prononcer certains adjectifs comme stupide ou autre, ça ce n'est pas possible, je considère que le président de la République reconnaît tout à fait le virage éditorial depuis deux, trois ans. Simplement il veut aller plus loin alors mettons-nous au travail, sortons-en", a-t-elle poursuivi. Interrogée sur l'avenir de M. de CAROLIS à la tête de France Télévisions, Mme ALBANEL a répondu qu'il avait "un mandat jusqu'en 2010". "Après, tout dépend de lui", a-t-elle conclu.

M. Frédéric LEFEBVRE, député (UMP) des Hauts-de-Seine, coprésident du groupe d'études parlementaire sur le cinéma et la production audiovisuelle et porte-parole de l'UMP, a estimé pour sa part sur France Info qu'il était "temps que l'équipe de Patrick de CAROLIS se mette au travail sur le contenu" des programmes après la suppression de la publicité. Ainsi, pour M. LEFEBVRE, M. SARKOZY "a salué le virage qui avait été accompli par Patrick de CAROLIS", mais il a demandé que "maintenant on appuie sur l'accélérateur dans la ligne droite qui s'ouvre".

Le président de la République annonce la construction d'un 2^{ème} réacteur nucléaire EPR

En déplacement le 3 juillet au Creusot, le président de la République, M. Nicolas SARKOZY, a annoncé la construction d'une deuxième centrale nucléaire EPR française pour faire face à la crise énergétique. Le chef de l'Etat a profité d'un déplacement à l'usine d'ArcelorMittal pour annoncer ce deuxième réacteur de troisième génération EPR par ailleurs fortement dénoncé par Greenpeace.

EPR est développé par le groupe nucléaire français Areva et l'Allemand Siemens. Deux sont en cours de construction, en Finlande et à Flamanville. La construction de ce dernier, qui, à terme, devrait prendre le relais d'une partie des 58 réacteurs du pays, a démarré en décembre pour une entrée en service programmée en 2012. Selon M. SARKOZY, la nouvelle centrale EPR sera "indépendante de celle de Flamanville". Mme Anne LAUVERGEON, présidente d'Areva, premier groupe nucléaire mondial, était à ses côtés au Creusot, ainsi que Mme Christine LAGARDE, ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

EDF s'est dit prêt à construire ce deuxième EPR français, dont la décision d'implantation devra être prise "d'ici à 2009", selon M. SARKOZY et dont la première pierre pourrait être "posée en 2011". "L'ère du pétrole bon marché, c'est fini. Le nucléaire est plus que jamais une industrie d'avenir et une énergie indispensable", a justifié M. SARKOZY, alors que les réserves de gaz et pétrole s'épuisent et que leurs prix ne cessent d'augmenter. Il a de nouveau rendu hommage au général de GAULLE qui, au début des années 60, avait su "anticiper le nucléaire, donc la fin du pétrole et du gaz". "Chaque EPR fait économiser chaque année 2 milliards de m³ de gaz quand il remplace une centrale à gaz, et onze millions de tonnes de CO₂" quand "il remplace une centrale à charbon", a-t-il insisté.

Autre argument en faveur du nucléaire, selon M. SARKOZY, alors que les Verts ont réitéré leur "opposition" à ce type de réacteur "inutile, dangereux et coûteux" : "l'électricité qui sort d'un EPR est 30 à 50 % moins chère que l'électricité qui sort d'une centrale à gaz ou au charbon. On peut devenir exportateur d'électricité alors qu'on a ni pétrole, ni gaz. C'est une chance historique de développement". Aux yeux de M. SARKOZY, il ne s'agit toutefois pas d'abandonner les énergies renouvelables sous prétexte qu'on met le paquet sur le nucléaire". "Ce n'est pas le nucléaire ou les énergies renouvelables, mais le nucléaire et les énergies renouvelables".

Comme il le répète fréquemment, le chef de l'Etat a défendu sa politique qui consiste à proposer à tous les pays en développement la coopération de la France en matière de nucléaire civil : "le nucléaire peut être une arme de paix, car c'est une arme au service du développement".

Le Parti socialiste a dénoncé "une faute politique" estimant que le gouvernement jetait le Grenelle de l'environnement "aux orties". "Cette décision brutale revient à nier l'esprit affiché du Grenelle de l'environnement", a écrit dans un communiqué la secrétaire nationale du PS à l'environnement, Béatrice MARRE. "Elle confirme bien la réalité du projet de loi Grenelle 1 : une loi en trompe-l'œil, qui prétend lutter contre les changements climatiques sans véritable mesure de réduction des consommations d'énergie et sans moyens financiers", a ajouté Mme MARRE.

La classe politique salue la libération d'Ingrid BETANCOURT

La classe politique française s'est réjouie de la libération d'Ingrid BETANCOURT, pour laquelle la France - dirigeants politiques, collectivités locales ou associations- s'est mobilisée durant ses six années de détention. Mme BETANCOURT a ainsi été faite citoyenne d'honneur de nombreuses municipalités comme Paris en 2002, ou régions : l'Ile-de-France en 2005, le Nord-Pas-de-Calais en 2006. Et son portrait géant avait été placé sur la façade de plusieurs collectivités comme l'Hôtel de Ville de Paris, le conseil général de la Haute-Garonne, à Toulouse ou le conseil régional du Centre à Orléans.

Sitôt confirmé le dénouement heureux de l'opération militaire lancée par le président colombien Alvaro URIBE, la classe politique française a salué les efforts incessants déployés par le chef de l'Etat pour mettre un terme à la séquestration de l'otage franco-colombienne, dont il avait fait, au soir de son élection en mai 2007, une "priorité absolue". Le ministre de l'Immigration, Brice HORTEFEUX, a assuré que la "pression quasi-permanente" exercée par "un certain nombre de chefs d'Etat, dont Nicolas SARKOZY", avait "permis la libération d'Ingrid BETANCOURT". Dans l'opposition, le maire PS de Paris Bertrand DELANOË a reconnu que "chacun, à l'endroit où il était, s'est beaucoup engagé, notamment Nicolas SARKOZY". Le numéro un socialiste François HOLLANDE a souligné que "le président de la République - Jacques CHIRAC d'abord, Nicolas SARKOZY ensuite - s'est engagé au nom de la France". "La mobilisation internationale qui a été réalisée a eu des effets", a estimé le secrétaire général de l'Elysée, Claude GUEANT.

Mais, comme l'a relevé M. HOLLANDE, "ce n'est pas la France qui a libéré Ingrid BETANCOURT". L'ex-candidate à la présidentielle colombienne et ses 14 compagnons de détention ont été arrachés aux Farc grâce à une opération militaire colombienne que la France redoutait par-dessus tout. Depuis de longs mois, Paris privilégiait la piste négociée par l'entremise des présidents vénézuélien Hugo CHAVEZ et équatorien Rafael CORREA. Si elle a permis la libération d'une poignée d'otages et l'obtention de "preuves de vie" d'Ingrid BETANCOURT, cette stratégie n'a pas rempli son objectif. Tenant d'une extrême fermeté vis-à-vis des Farc, le président URIBE a rapidement mis un terme à la médiation d'Hugo CHAVEZ et a finalement réussi à imposer une solution militaire. Nicolas SARKOZY n'a pas masqué son plaisir à la libération d'Ingrid BETANCOURT, mais il est resté nettement plus sobre qu'après celle, il y a un an, des infirmières bulgares détenues en Libye.

Mme Ségolène ROYAL se démarque et suscite une volée de critiques

Depuis Québec, où elle assistait au 400^e anniversaire de la ville, la candidate déclarée au poste de premier secrétaire du PS, qui se pose en principale opposante du chef de l'Etat, s'est démarquée du reste de la classe politique. "Nicolas SARKOZY n'a été absolument pour rien dans cette libération, a-t-elle assuré". Pour elle, la libération est due à "une opération colombienne rondement menée". Les négociations avec les Farc étaient "inutiles" et n'ont "débouché sur rien".

La riposte a été immédiate. Le Premier ministre François FILLON, également présent à Québec, a dénoncé le "manque de dignité totale" de ces déclarations, en les opposant aux propos de François HOLLANDE reconnaissant "qu'il y a des causes qui dépassent les clivages, les sensibilités". "Elle était comme une petite fille dans une cour de récréation", a jugé M. FILLON, tandis que Jean-Pierre RAFFARIN, lui aussi dans la belle province, dénonçait "polémiques secondaires dignes de politiciens secondaires". Le secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement, Roger KAROUTCHI, s'est dit "consterné de voir que quelqu'un qui a été candidate à l'élection présidentielle rompe l'unité nationale". Mme ROYAL n'a "pas les qualités d'un homme ou d'une femme d'Etat", a tranché Frédéric LEFEBVRE, le porte-parole du parti majoritaire.

Les critiques visant la candidate à la succession de François HOLLANDE n'ont pas manqué également dans son propre camp à quatre mois du congrès socialiste de Reims. Une "rare mesquinerie" et "un manque d'élégance morale", a fustigé l'ancien "conseiller spécial" de Mme ROYAL, Jack LANG. Il a jugé "dérisoires" les "querelles autour d'une prétendue récupération politique". Les fabiusiens sont également montés au créneau. "On veut pouvoir avoir l'air d'être le premier opposant à Nicolas SARKOZY, mais il y a d'autres sujets sur lesquels on peut s'exprimer avec plus de véracité", a déclaré le député PS PHILIPPE MARTIN.

A peine rentrée de Québec, Ségolène ROYAL a tenté de couper court à une "polémique indécente soulevée par la droite" sur des "propos sortis de leur contexte". "Le moment n'est pas à la polémique politicienne", a-t-elle conclu.

Farc repentis : la France "prête à jouer un rôle"

M. Nicolas SARKOZY a promis de "continuer" le "combat" pour les otages toujours aux mains de la guérilla colombienne des Farc, interpellé par Ingrid BETANCOURT qui disait avoir "besoin" de l'aide du chef de l'Etat. Pour "tous ceux qui restent prisonniers, la France n'arrêtera pas le combat", a lancé le chef de l'Etat lors d'une réception à l'Élysée des comités de soutien à l'ex-otage franco-colombienne. "On continuera", a-t-il insisté. "Pour tous ceux qui ont été victimes de ces bourreaux, s'ils souhaitent venir en France, il n'y a pas de problème, bien au contraire", a ajouté le président de la République. Quant à ceux des Farc "qui abandonneront les armes, qui se comporteront en respectant la dignité des personnes, la France est prête à jouer un rôle", a-t-il réaffirmé.

La romancière Fred VARGAS a estimé dans le "Journal du Dimanche" que "si la France accueillait d'anciens FARC, elle devrait "donc récupérer Cesare BATTISTI". "Accueillir en France les membres des FARC qui renoncent à la guérilla est un moyen intelligent pour chercher une issue à la crise", a déclaré la romancière française qui soutient l'ancien terroriste italien, emprisonné au Brésil où il a été arrêté après avoir fui de France. "Si demain, la France redevient un "sanctuaire" pour les Farc, alors il nous faut reprendre nos Italiens, ajoute-t-elle, il n'y a aucune raison pour que la morale s'applique aux uns mais pas aux autres". "La France devra aussi garder l'ancienne brigadiste Marina PETRELLA", a observé la romancière, en évoquant le cas de l'ancienne membre des Brigades rouges incarcérée depuis août 2007, visée par un arrêté d'extradition et qui se laisse actuellement mourir de faim. "Aujourd'hui, les anciens Farc que la France est prête à recevoir étaient, hier encore, armés. Les Italiens, eux, ont posé les armes depuis 30 ans. Ce ne sont pas des assassins de droit commun", a estimé l'auteur de best-sellers policiers.

Les dirigeants du G8 se réunissent au Japon en pleine tourmente économique

Les dirigeants des pays industrialisés du G8 se réunissent de lundi à mercredi à Toyako, dans le nord du Japon, alors que le choc pétrolier, l'inflation alimentaire et la crise mondiale du crédit fragilisent leur stabilité économique et sociale. Le Japon, qui préside cette année le club des grandes puissances, souhaite faire du réchauffement climatique et du développement de l'Afrique les thèmes centraux du sommet de Toyako, auquel il a convié le nombre record de 14 pays extérieurs, dont sept Etats africains, plus cinq organisations internationales. Mais les questions économiques risquent d'occuper une grande partie des conversations des chefs d'Etat et de gouvernement du G8 (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon et Russie, auxquels s'ajoute la Commission européenne), reclus trois jours durant, loin du monde, dans un hôtel de luxe isolé au milieu d'un somptueux paysage volcanique.

Les huit avaient conclu leur dernier sommet à Heiligendamm en proclamant que "l'économie mondiale est en bonne condition". Un an plus tard, le prix du pétrole a doublé, le dollar a chuté, la récession menace les Etats-Unis, l'inflation s'est envolée et le système financier mondial a traversé une des pires crises de son histoire, forçant le G8 à revoir d'urgence son diagnostic. Il y a fort à parier que les prix du pétrole et de l'alimentation seront un pilier des discussions. Selon la presse japonaise, le G8 mettra en place un groupe de travail pour lutter contre la crise alimentaire. Ce comité examinera, notamment, la possibilité de lever les restrictions aux exportations qui empêchent les pays riches de revendre aux pays nécessiteux leurs stocks d'aliments excédentaires.

La séance de travail du G8 proprement dit aura lieu mardi. La journée précédente aura été consacrée à une réunion entre le G8, ses invités africains (Afrique du Sud, Algérie, Ethiopie, Ghana, Nigeria, Sénégal, Tanzanie, Union africaine), l'ONU et la Banque mondiale. Le sommet s'achèvera mercredi, journée placée sous le thème de l'environnement qui débutera par une réunion du G8 avec le Brésil, la Corée du Sud, la Chine, l'Inde, le Mexique et l'Afrique du Sud, et s'achèvera par une séance de travail des 16 "grandes économies mondiales" (les précédents plus l'Australie et l'Indonésie, auxquels se joindront l'ONU, la Banque mondiale et l'Agence internationale de l'énergie).

Le communiqué final du premier sommet du G8 en 1975 ne comportait que quinze sobres paragraphes. Celui du dernier sommet à Heiligendamm était lourd de huit pages et évoquait plus d'une vingtaine de sujets diplomatiques et économiques. Celui de Toyako devrait poursuivre cette tendance inflationniste. Le dossier nucléaire nord-coréen, la situation politique au Zimbabwe et en Birmanie ou encore la sécurité en Afghanistan figurent parmi les questions qui seront certainement abordées par le groupe des huit.

LA PRESSE, LES LIVRES ET LE PARLEMENT

LES LIVRES

"Les Français et l'impôt" par M. Jacques LE CACHEUX (Odile Jacob)

Paie-t-on trop d'impôts en France ? La fiscalité des personnes est-elle dissuasive ? Celle des entreprises est-elle un frein à la compétitivité ? Les impôts locaux sont-ils trop élevés ? Les impôts indirects sont-ils vraiment aussi indolores qu'on ne le pense ? Le système français est-il trop complexe ? Comment combiner justice et sociale et efficacité économique ? Quel système fiscal face à l'Europe et à la mondialisation ? A travers ces grands thèmes qui alimentent la polémique, M. Jacques LE CACHEUX, professeur à l'université de Pau et des pays de l'Adour et directeur du département des études de l'Observatoire français des conjonctures économiques-OFCE, a souhaité "décrypter tout le système fiscal français" pour le public le plus large.

"L'élection présidentielle en France 1958-2007" par M. Michel WINOCK (Perrin)

Professeur émérite à l'Institut d'études politiques de Paris, fondateur, conseiller de la direction et ancien rédacteur en chef du mensuel "L'histoire", M. Michel WINOCK est membre du Conseil d'analyse de la société et a publié de nombreux ouvrages, notamment, "La fièvre hexagonale, les grandes crises politiques 1871-1968", "Le siècle des intellectuels" (Prix Médicis essai en 1997), "13 mai 1958, l'agonie de la IV^{ème} République", "Clemenceau" (Prix Aujourd'hui 2008). L'élection du président de la République au suffrage universel constitue une singularité française, explique-t-il, car, si d'autres nations élisent leur président au suffrage universel, le président français est le seul à détenir les pouvoirs qui lui sont donnés par la Constitution de la V^{ème} République. D'élection en élection de 1965 à 2007, M. WINOCK suit l'évolution de ce qu'on a appelé "la monarchie élective" et les variations de ce choix populaire déterminant toute la vie politique française. Le rôle des individus, l'influence des médias, la fonction des sondages et jusqu'aux réformes envisagées offrent un panorama de la vie politique depuis un demi-siècle.

"60 ans d'amours contrariées : les relations franco-israéliennes de 1948 à aujourd'hui" par M. Paul MARCUS (Le Cherche midi)

Docteur en histoire et ancien maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris, l'auteur entend décrire "deux phases totalement opposées de la politique française à l'égard d'Israël" : "la première mettant en valeur des hommes politiques de la IV^{ème} République, issus de la Résistance, qui furent des soutiens actifs du jeune Etat menacé dans son existence". "La deuxième, avec le virage pris au début de la V^{ème} République, en particulier après la Guerre des Six jours en 1967, avec une politique, initiée par le général de GAULLE et poursuivie par les présidents POMPIDOU, GISCARD d'ESTAING ou CHIRAC, de retour à la fameuse politique arabe du Quai d'Orsay et d'abandon pur et simple de l'alliance avec Israël." M. Paul MARCUS ajoute que ce virage fut toutefois pondéré par la visite en Israël du président François MITTERRAND, premier président de la République à se rendre dans ce pays. Depuis l'élection de Nicolas SARKOZY, "autoproclamé ami d'Israël", conclut M. MARCUS, "un certain flou règne en raison de la vente de centrales nucléaires à des pays arabes.

ETUDES ET DOCUMENTS

La réforme du Conseil d'Etat va se poursuivre, le "commissaire du gouvernement" devenant le "rapporteur public"

Le vice-président du Conseil d'Etat, M. Jean-Marc SAUVE, a engagé au début de l'année 2007 une importante réforme de la juridiction administrative suprême. En mars dernier, un décret a réformé les conditions d'exercice des fonctions consultatives du Conseil, et consacré en droit la séparation de fait de ses fonctions consultatives et de ses attributions juridictionnelles. Cette réforme s'est notamment traduite par la création d'une section de l'administration, dont la présidence a été confiée, par le Conseil des ministres, à M. Michel PINAULT, conseiller d'Etat, jusqu'alors président de la 9^{ème} sous-section du contentieux.

En présentant le rapport public 2008 du Conseil d'Etat, M. Jean-Marc SAUVE a annoncé sa volonté de poursuivre sur la voie des réformes, avec pour objectif de "mettre en œuvre des réformes opérationnelles permettant d'accroître les performances globales de la justice administrative en préservant la qualité de la justice rendue", alors que le nombre de dossiers traités par les juridictions administratives a augmenté de 6,5 % l'an dernier. Pour faire face à cette hausse du contentieux administratif, de nouveaux tribunaux devraient être créés. Ainsi, un tribunal administratif sera installé à Toulon à l'automne, et l'organisation des juridictions administratives en Ile-de-France devrait évoluer.

Extension du champ d'intervention du juge unique et suppression de l'intervention du commissaire du gouvernement dans certaines matières

Après la réforme mise en place par le décret du 6 mars dernier, le vice-président du Conseil d'Etat a indiqué les étapes suivantes de cette réforme concernant la justice administrative dans son ensemble. Ainsi, la réforme correspondante du code de justice administrative est en préparation, et les principes devraient être finalisés à l'automne. En amont, afin d'éviter d'en venir au tribunal, le vice-président du Conseil d'Etat prévoit l'extension du recours préalable obligatoire directement auprès de l'administration concernée, notamment dans les affaires liées au permis de conduire.

Pour adapter les procédures à la diversité des dossiers afin que les magistrats puissent se consacrer davantage aux questions les plus complexes, M. Jean-Marc SAUVE souhaite développer l'aide à la décision (avec des assistants de justice, des assistants du contentieux). En outre, le vice-président du Conseil d'Etat souhaite poursuivre l'adaptation des procédures, notamment en élargissant la champ d'intervention du juge unique aux affaires qui ne présentent aucune difficulté sérieuse et pour lesquelles la jurisprudence est solidement établie. Ce recours au juge unique a cependant été exclu pour les affaires de refus de séjour des étrangers. Par ailleurs, le vice-président du Conseil d'Etat a évoqué la suppression de l'intervention du commissaire du gouvernement en première instance comme en appel, dans certaines matières "où son intervention n'est manifestement pas indispensable comme le contentieux du permis à points". Cette mesure permettrait ainsi aux commissaires du gouvernement de se consacrer aux affaires plus importantes.

L'ensemble de ces évolutions doit s'accompagner de réflexions sur l'organisation des juridictions et des formations de jugement, avec un renforcement de l'effort de formation continue des magistrats administratifs (à travers notamment le Centre de formation de la juridiction administrative).

Les parties pourront reprendre brièvement la parole après les conclusions du commissaire du gouvernement

L'organisation de la procédure doit être rendue plus lisible et plus prévisible pour les requérants et leurs conseils. Dans ce but, ces derniers recevront davantage d'indications sur les échéances et sur le déroulement prévisible de l'instruction et la clôture de l'instruction.

Les parties et leurs conseils pourront ainsi mieux suivre l'évolution de la procédure et en prévoir les différentes étapes. La communication du sens des conclusions du commissaire du gouvernement se fera de façon systématique et sera inscrite dans le code de justice administrative. Les parties pourront reprendre la parole après les conclusions du commissaire pour de brèves observations, afin de permettre de porter à la connaissance du juge les observations que suscitent les conclusions des conclusions du commissaire du gouvernement. Les différentes parties pouvaient jusqu'à présent faire état de leurs observations par le biais d'une "note en délibéré" écrite. Par ailleurs, les magistrats pourront également entendre, si nécessaire, une personnalité extérieure, amicus curiae, comme un expert du secteur concerné.

Sans encore formuler de propositions précises, le vice-président ne s'interdit pas non plus de "réfléchir" à l'instauration d'une "action de groupe devant le juge administratif".

L'appellation de "commissaire du gouvernement" va être changée, et abandonnée au profit du titre de "rapporteur public", titre que ne laissera plus planer d'ambiguïté sur son rôle dans la procédure.

Nomination de maîtres des requêtes en service extraordinaire

Le vice-président du Conseil d'Etat souhaite par ailleurs renforcer le statut des magistrats administratifs. Alors que l'indépendance de la justice administrative n'a jamais été critiquée, M. Jean-Marc SAUVE, pour renforcer cette tradition, veut faire évoluer le statut des juges administratifs et les règles de déontologie.

Il sera ainsi proposé que le Code de la justice administrative précise la qualité de magistrats, dans l'exercice de leurs fonctions juridictionnelles, des membres de la juridiction administrative ainsi que, corrélativement, le principe de leur inamovibilité. Un recueil de règles communes à l'ensemble des membres sera publié, énonçant les règles de comportement à adopter face à certaines questions difficiles (déport et prévention des conflits d'intérêt, activités extérieures, activité politique et devoir de réserve). Le suivi en sera assuré par un collège de déontologie compétent pour l'ensemble de la juridiction administrative et comportant trois membres, dont une personnalité extérieure. En outre, le nombre de membres des tribunaux administratifs et des cours d'appel pouvant être nommés maîtres des requêtes ou conseillers d'Etat au tour extérieur sera augmenté sensiblement. Par ailleurs, le vice-président du Conseil d'Etat souhaite limiter à sept ans le mandat d'un chef de juridiction.

La haute juridiction administrative doit s'ouvrir davantage à des compétences d'origine variée, a déclaré M. Jean-Marc SAUVE, en faisant une place plus large à des fonctionnaires en détachement, à des magistrats de l'ordre judiciaire, et en accueillant, au Conseil d'Etat, en service extraordinaire, des juristes expérimentés du secteur privé. De fait, des maîtres des requêtes en service extraordinaire devraient être nommés. En outre, les conseillers d'Etat en service extraordinaire pourraient participer aux activités de la section du contentieux. Ils ne peuvent siéger actuellement que dans les sections administratives.

Enfin, le vice-président du Conseil d'Etat souhaite généraliser la démarche de gestion par objectifs pour les juridictions administratives.

